



Sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir

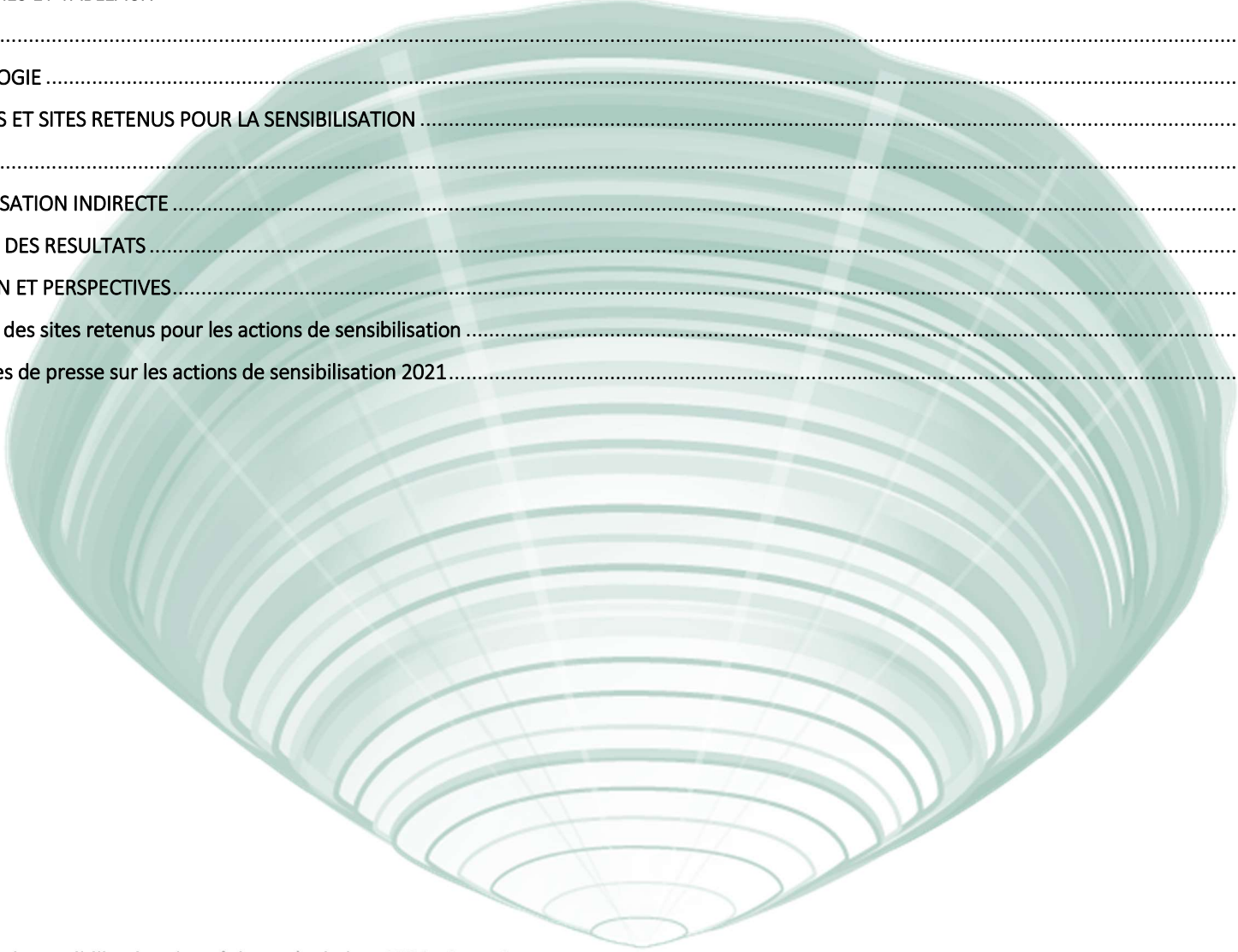


Bilan des actions 2021

Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

TABLE DES MATIÈRES

TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX.....	2
1. CONTEXTE.....	3
2. MÉTHODOLOGIE.....	5
3. STRUCTURES ET SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION.....	13
4. RÉSULTATS.....	17
5. LA SENSIBILISATION INDIRECTE.....	46
6. DISCUSSION DES RESULTATS.....	53
7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	58
ANNEXE 1 : Détail des sites retenus pour les actions de sensibilisation.....	63
ANNEXE 2 : Articles de presse sur les actions de sensibilisation 2021.....	69



TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP (version 2020).....	5
Figure 2 : Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP (version 2021).....	6
Figure 3 : Modèle de fiche de terrain "sensibilisation" utilisée au sein du PNM EGMP.....	7
Figure 4 : Réglette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré, recto-verso.....	12
Figure 5 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2021.....	19
Figure 6 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2021.....	20
Figure 7 : Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) depuis 2017.....	22
Figure 8 : Les outils de mesure utilisés en 2021 (hors anatomiques).....	23
Figure 9 : Conformité des outils de mesure utilisés en 2021 (tous confondus, hors anatomiques).....	24
Figure 10 : Conformité des paniers : maille, toutes espèces confondues, depuis 2017.....	26
Figure 11 : Conformité des paniers (toutes espèces confondues) depuis 2019 : quantité.....	27
Figure 12 : Conformité des paniers de palourdes de 2017 à 2021 (tous les sites) : maille.....	28
Figure 13 : Conformité des paniers de palourdes depuis 2019 (tous les sites) : quantité.....	29
Figure 14 : Conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes Oléron depuis 2020.....	30
Figure 15 : Conformité des paniers d'étrilles sur l'Ile d'Oléron depuis 2017 : maille.....	32
Figure 16 : Conformité des paniers d'huitres depuis 2017 : maille.....	34
Figure 17 : Conformité des paniers d'huitres depuis 2019 : quantité.....	35
Figure 18 : Conformité des paniers (maille) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure – depuis 2017.....	37
Figure 19 : Efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes – depuis 2018.....	39
Figure 20 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation depuis 2018.....	40
Figure 21 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2021.....	42
Figure 22 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2021.....	43
Figure 23 : Appréciation de la conformité des paniers des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'Ile de Ré depuis 2019.....	44
Figure 24 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'Ile de Ré en 2021.....	45

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2021.....	17
Tableau 2 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & pêche à pied en 2021.....	49

1. CONTEXTE

Activité traditionnelle et séculaire, la pêche à pied fait partie intégrante des enjeux de gestion des littoraux français et a fortiori du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP). D'abord vivrière, la pêche à pied est devenue un loisir pratiqué par près de deux millions de français (BVA-France AgriMer, 2018). Le Parc naturel marin possède une façade côtière exceptionnellement riche et diversifiée. La culture de l'estran et la pêche à pied sous différentes formes s'y pratiquent depuis des siècles. Or, les évolutions sociodémographiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ont fortement modifié le rapport de l'Homme à ces milieux et à ses usages.

Cette transformation et les impacts que peut avoir la pêche à pied de loisir sur les milieux et les ressources ont encouragé l'Agence des Aires Marines Protégées (devenue Office Français de la Biodiversité – OFB depuis 2020) à mener un vaste travail de diagnostic à l'échelle nationale : le projet LIFE + « Pêche à pied de loisir ». Entre 2013 et 2017, un réseau national impliquant associations, collectivités, gestionnaires et services de l'État, s'est engagé pour mieux connaître les pratiques de pêche à pied, les améliorer et en étudier les impacts sur les milieux.

Ce projet d'ampleur est à l'origine de connaissances beaucoup plus fines de la pratique et de ses usagers, ainsi que du Réseau Littorea (co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature) regroupant près de 435 structures impliquées pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir en 2021. En raison de l'importance de cette pratique à l'échelle du Parc naturel marin, son conseil de gestion et les acteurs impliqués localement (associations et collectivités) ont souhaité poursuivre les efforts d'amélioration des connaissances et pratiques.

Office Français pour la Biodiversité

Parc Naturel Marin

Réseau Littorea

435

Structures impliquées

Réseau national

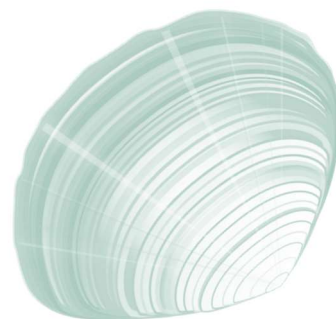
*pour une gestion durable
de la pêche à pied de loisir*

Pour la cinquième année consécutive (depuis 2017), le PNM EGMP a soutenu et financé les actions de sensibilisation des pêcheurs à pied, menées par le réseau local des structures. L'expérience montre que la présence régulière de médiateurs sur le terrain est une méthode efficace pour sensibiliser ces usagers au respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Elle permet d'accompagner ce loisir vers des pratiques durables, en limitant l'impact sur la biodiversité et en diffusant des messages éducatifs plus généraux sur les enjeux écologiques de notre temps.

En 2021, la campagne de sensibilisation a été perturbée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Le confinement du printemps a entraîné des limitations de déplacement, ainsi qu'une certaine incertitude sur l'autorisation de pratique de la pêche à pied de loisir. Ainsi, quelques structures ont dû réduire leur volume de marées initialement prévu, ou réorganiser leur calendrier d'actions.

Malgré ce contexte, 174 marées de sensibilisation ont été effectuées à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

L'effort d'accompagnement de la pratique a été maintenu autant que possible par les structures historiquement impliquées sur le territoire. Cependant, le contexte difficile a entraîné le report de plusieurs actions et ont réorientés les priorités de certaines structures. Ainsi, le Groupe Associatif Estuaire n'a pas pu maintenir en 2021 les actions de sensibilisation à la pêche à pied engagées les années précédentes. Un important travail de remobilisation des acteurs et de la concertation est à prévoir en 2022, si le contexte sanitaire le permet, afin de maintenir les effets positifs des actions réunies.



174

Marées de sensibilisation

2. MÉTHODOLOGIE

Objectif de la sensibilisation in situ

La sensibilisation *in situ* des pratiquants consiste à aller à la rencontre des pêcheurs à pied afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, dates et zones autorisées ...) mais également sur les aspects sanitaires et la sécurité. Appelée « maraudage pédagogique », cette méthode bénéficie de l'expérience de longue date des différentes structures impliquées. Elle permet de rencontrer une grande proportion des pêcheurs présents sur un site donné et d'adapter les échanges à tous les cas de figure possibles.

Outils de sensibilisation

Les réglottes de pêche sont des outils de calibrage des récoltes, coquillages et crustacés, en fonction des tailles réglementaires de capture. Différents types de réglottes ont été édités et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Elles sont également diffusées dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public...).

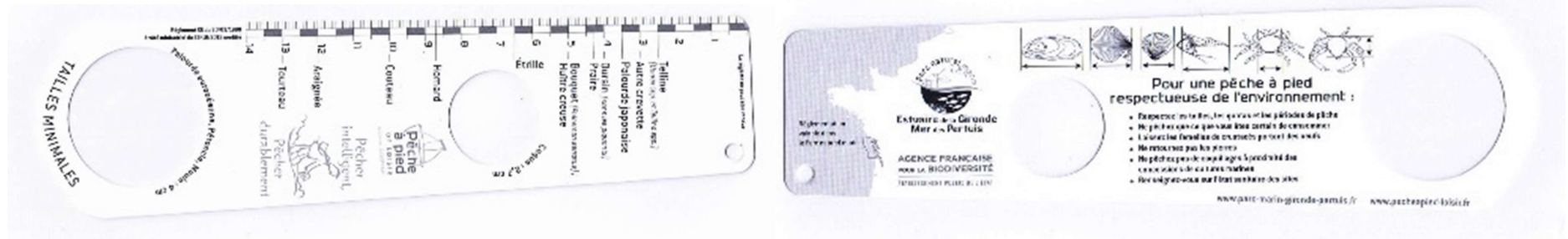


FIGURE 1 : REGLOTTE DE SENSIBILISATION DU PNM EGMP (VERSION 2020)

Les dépliants d'information

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE+ pour chaque territoire et étaient distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran.

Pour une pêche en toute sécurité

- Consultez les horaires de marée avant votre sortie. Si vous ne connaissez pas le secteur, remontez dès l'heure de basse mer.
- Prenez connaissance de la météo et adaptez votre équipement; ne partez pas par temps de brume ou d'orage.
- Ne partez pas seul sur un secteur inconnu: certains secteurs peuvent être dangereux (risques d'enlèvement, présence de balais, passe dangereuse...).
- Prévenez votre entourage de votre heure de retour et munissez-vous d'un téléphone portable.
- Ne marchez pas pieds nus sur les estrans vaseux et rocheux.

Pour votre santé

Renseignez-vous sur l'état sanitaire du site sur lequel vous pêchez: les coquillages que vous ramassez peuvent s'avérer impropres à la consommation.

Numéros des secours
112 à terre - 196 en mer

Où s'informer?

Sur place

- Offices de tourisme: sites et horaires de pêche, règles de mesure
- En mairie: état sanitaire, informations générales
- Sur les panneaux d'information implantés sur certains sites de pêche

Sur Internet

- www.pecheapied-loisir.fr
- www.charente-maritime.gouv.fr
- www.vendee.gouv.fr
- www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
- www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
- www.iodde.org

Le Parc naturel marin

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis couvre 6500 km² d'espace marin et borde 114 communes de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Cette aire marine protégée a pour objectifs de préserver le milieu marin, d'améliorer sa connaissance, et de contribuer au développement durable des activités maritimes, dont la pêche à pied de loisir.

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
3 rue Robert Etchebarne
BP 80031
17320 Marennes
Tél: 05 46 36 70 51
www.parc-marin-gironde-pertuis.fr

Pêche à pied de loisir
Conseils pratiques

Principales tailles et quantités réglementaires

Produit	Taille	Quantité maximale autorisée
Pétoncle	4 cm	5 kg
Telline	2,5 cm	5 kg
Coquille	2,7 cm	2 kg
Palourde	Japonaise: 3,5 cm Européenne: 4 cm	5 kg
Moule	4 cm	5 kg
Huître plate	6 cm	5 kg
Huître creuse	5 cm	5 kg
Prairie	4,3 cm	2 kg
Couteau	10 cm	5 kg
Tourteau	13 cm	5 kg
Oursin	4 cm (piquants exclus)	5 kg / 12 unités
Étrille	6,5 cm	5 kg
Bouquet (Palaeomon serratus)	5 cm	2 kg
Araignée	12 cm	6 unités
Crevette grise	3 cm	5 kg

Les bonnes pratiques

Pour une pêche respectueuse des milieux naturels

Certains milieux naturels sont particulièrement fragiles. Respectez-les en privilégiant des techniques de pêche douces: évitez le labourage de la vase et du sable, et remettez les roches en place après les avoir soulevées.

La remise en place des roches garantit la survie des espèces qui s'y développent.

En respectant les bonnes pratiques de pêche, vous préservez la ressource et le milieu marin. Vous contribuez ainsi à ce que ce loisir reste accessible à tous et pour longtemps.

- Les massifs d'herminelles (vers construisant des tubes en sable) sont fragiles et sensibles au piétinement.
- Dans les herbiers de zostères (plantes aquatiques hébergeant de nombreuses espèces), privilégiez la pêche au trou sans altérer les plantes et suivez les coursiers (écoulements d'eau) pour vous déplacer.

Pour une pêche respectueuse des ressources

- Respectez les tailles réglementaires de capture afin de permettre aux individus de se reproduire, servez-vous d'un outil de mesure, ré-enfoncez les coquillages trop petits.
- Ne prélevez que ce que vous consommerez dans le cadre familial en respectant les quantités maximales autorisées.
- Relâchez les crustacés portant des œufs.
- Ne pêchez pas dans les ports, à proximité des parcs ostréicoles, des bouchots (25 m en Charente-Maritime, 15 m en Vendée) et à l'intérieur des escluses à poissons.
- Renseignez-vous sur la réglementation applicable au site sur lequel vous pêchez: les quantités, outils et périodes de pêche autorisés sont variables d'un département à l'autre.
- Renseignez-vous sur les zones qui font l'objet d'interdictions permanentes ou temporaires.

FIGURE 2 : DEPLIANT PECHÉ A PIED DU PNM EGMP (VERSION 2021)

La fiche de terrain

Au cours des actions de sensibilisation, quatre structures ont utilisé une fiche de terrain similaire : le Groupe Associatif Estuaire (GAE), l'ECOLE de la Mer, l'Ecomusée de Port-des-Barques et le CPIE Marennes-Oléron. Cette fiche élaborée dans le cadre du projet LIFE+ permet de recueillir les informations obtenues après chaque rencontre des pêcheurs à pied récréatifs. Les indicateurs serviront à mesurer l'évolution des comportements :

Conditions générales :

Médiateur : Date :

Territoire : Site / Sous-site :


Période : semaine / vacances / week-end..... Etat mer (h houle) :

Heure de la sensibilisation (début/fin) :

Couv. Nuageuse : 0-25%; 25-75%; 75-100%; brouillard

Précipitations : pas de précipitation; pluie fine; pluies éparées; pluie continue; averse

FICHE SENSIBILISATION
PECHE À PIED DE LOISIR



Comptage des pêcheurs à pied :

Heure de comptage : Heure de MB : Coeff :

Nombre total de pêcheurs : dont : sur site arrivées
..... départs

Pêcheurs en zone interdite : oui / non

Nombre de pêcheurs en zone interdite :

Nb pêcheurs		Espèces pêchées	Appréciation du panier (conformité)		Tri de la récolte : 1 : complet 2 : partiel 3 : non triée 4 : récolte conforme 5 : non contrôlée / non vérifiée 6 : panier vide	Moyen de mesure			Remarques du pêcheur : 1 : réglementation 2 : ressource/ environnement 3 : conflits d'usage 4 : état sanitaire	Accueil sensibilisation : 1 : bon 2 : moyen 3 : mauvais 4 : refus	Nb réglottes distribuées	Nb dépliant distribués	Remarques	
Du Groupe	Sensibilisés		Maille : 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90%	Quota : 1. Conforme 2. Non conforme		Possède un outil de mesure : 1 : oui 2 : non 3 : pas aujourd'hui	Type d'outil : 1 : Campagne de sensibilisation (réglottes) 2 : Anatomique 3 : Artisanal 4 : Commerce	Outil à jour ? (O / N)						

FIGURE 3 : MODELE DE FICHE DE TERRAIN "SENSIBILISATION" UTILISEE AU SEIN DU PNM EGMP

Description de la fiche de terrain

- **Conditions générales** : ces informations permettent d'indiquer les conditions météorologiques (précipitations, vent, houle, couverture nuageuse) et temporelles (heure, date, période : semaine, weekend, vacances) de l'action de sensibilisation.
- **Comptage des pêcheurs à pied** : un encart est dédié au comptage des pêcheurs à pied (sur le site, arrivant sur site, quittant le site, en zone interdite). Le comptage s'effectue généralement à l'heure de marée basse, moment du pic de fréquentation, mais d'autres peuvent s'y ajouter avant ou après pour obtenir une courbe de fréquentation à l'échelle de la marée.
Ces informations permettent d'étudier les facteurs de variation de la fréquentation en fonction des différents paramètres de marée et de disponibilité des pêcheurs.
- **Nombre de pêcheurs du groupe et sensibilisés** : cet indicateur permet de distinguer ceux qui ont été sensibilisés en direct par le médiateur et les autres pêcheurs du groupe non présents au moment de la sensibilisation. Ces derniers seront probablement sensibilisés de manière « indirecte » par le ou les pêcheurs avec qui s'est fait l'échange.
- **Pêcheurs déjà sensibilisé/enquêté (oui/non)** : au cours de la sensibilisation, il arrive que les pêcheurs rencontrés déclarent avoir déjà été sensibilisés ou enquêtés par un médiateur (au cours d'une marée de sensibilisation précédente). Dans ce cas, le médiateur l'indique. Cet indicateur permet de comparer l'évolution des pratiques et des connaissances, mais aussi de comparer les différents profils de pêcheurs.

- **Espèces pêchées** : sur la base des déclarations ou de l'observation de la récolte des pêcheurs rencontrés, le médiateur indique les espèces pêchées et/ou ciblées. Sur les sites de pêche où les récoltes sont monospécifiques (du fait du type d'estran), cette information permet d'analyser la pratique sous l'angle d'une espèce précise (palourdes, coques ou étrilles par exemple).

- **Appréciation de la récolte** : si le pêcheur rencontré l'accepte, le médiateur observe et qualifie la conformité du panier. Sans outil de mesure du poids des récoltes, c'est surtout le respect des mailles qui est analysé. Ainsi, 3 classes de paniers sont distinguées :
 - Les paniers « non conformes » : - de 50% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « moyens » : entre 50% et 90% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « conformes » : plus de 90% des individus sont conformes à la maille réglementaire.

Le médiateur peut également mentionner si le panier observé est vide.

En 2019, un critère sur la conformité du quota a été inséré à la fiche de terrain et la donnée peut désormais être saisie sur la BD ESTAMP. Ainsi le médiateur peut également indiquer si le quota observé est conforme ou non à la réglementation.

- **Tri de la récolte** : avec l'accord du pêcheur rencontré, un tri de la récolte peut s'effectuer avec le médiateur. Soit ce tri est exhaustif (complet), soit il est partiel. Bien souvent, il permet au médiateur de mieux considérer la conformité des récoltes et d'encourager les pêcheurs à relâcher les individus trop petits, les espèces non consommables ou les crabes portant des œufs.

- **Possède un outil de mesure (oui/non/ pas aujourd'hui) :** les pêcheurs rencontrés peuvent posséder et utiliser un outil de mesure au moment de la sensibilisation. Selon la nature de cet outil et sa conformité, le médiateur propose tout de même d'offrir la réglette. Parfois, le pêcheur rencontré déclare posséder un outil mais ne pas l'avoir pris le jour même. Dans ce cas, le médiateur indique la mention « pas aujourd'hui » et peut en distribuer une nouvelle.

- **Type d'outil :** si le pêcheur rencontré possède et/ou utilise un outil de mesure, la nature de ce dernier est indiquée. Nous distinguons alors :
 - Les réglettes LIFE+ (dont le modèle adaptable à différents territoires a été conçu durant le programme LIFE+, puis repris par le Parc naturel marin) et autres réglettes (conçues et distribuées par des structures particulières : exemple de l'île de Ré où sont distribuées des réglettes conçues par la Communauté de Communes).
 - Les outils artisanaux : certains pêcheurs utilisent des outils fabriqués par eux-mêmes leur permettant de mesurer leurs prises. Les outils tels que les bouchons de bouteille peuvent également entrer dans cette catégorie.
 - Les moyens de mesure « anatomique » : cette catégorie à part désigne les pêcheurs utilisant par exemple, la longueur d'un doigt, d'une ou plusieurs phalanges pour mesurer la taille de leurs prises. Cette méthode imprécise peut influencer sur le respect des mailles réglementaires.
 - Les autres outils calibrés : cette catégorie concerne les outils de mesure achetés dans le commerce. Par exemple, certains paniers de pêche sont vendus avec une réglette à trous correspondants aux mailles réglementaires de différentes espèces. Les pieds à coulisse conçus par la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) entrent également dans cette catégorie.

- **Outils à jour (oui/non)** : après avoir indiqué la nature de l'outil, le médiateur indique si ce dernier est à jour des réglementations en vigueur.
- **Remarques du pêcheur** : le médiateur peut indiquer les remarques faites par le pêcheur, cas échéant, les thématiques abordées au cours de la rencontre. Plusieurs remarques/thèmes sont récurrents et concernent : la réglementation, l'état des ressources et de l'environnement, les conflits d'usages entre différents usagers de l'estran (professionnels, pêcheurs de loisirs, etc.) ainsi que l'état sanitaire des sites. Les autres remarques peuvent être notées dans la dernière case prévue à cet effet.
- **L'accueil du pêcheur** : à la suite de la sensibilisation, le médiateur indique son ressenti sur l'accueil qui lui a été réservé par le(s) pêcheur(s). Ce dernier est alors bon, moyen ou mauvais. Le refus est aussi considéré dans l'analyse des données.

Communautés de communes de l'Île de Ré

Convoités par de nombreux pêcheurs à pied de loisir, les estrans de l'Île de Ré font l'objet d'une veille importante de la part des écogardes. Depuis 2009, la Communauté de communes a également déployé des moyens de communication afin de préserver les ressources et la pratique. Des panneaux d'information sur la pêche à pied sont disposés aux accès des principaux sites et un guide de pêche à pied a été édité. Une action double de sensibilisation et de lutte anti-braconnage permet d'améliorer la connaissance et les pratiques de pêcheurs, ainsi que de maintenir les ressources en bon état.

Une réglette de pêche à pied éditée par la Communauté de communes est également distribuée :

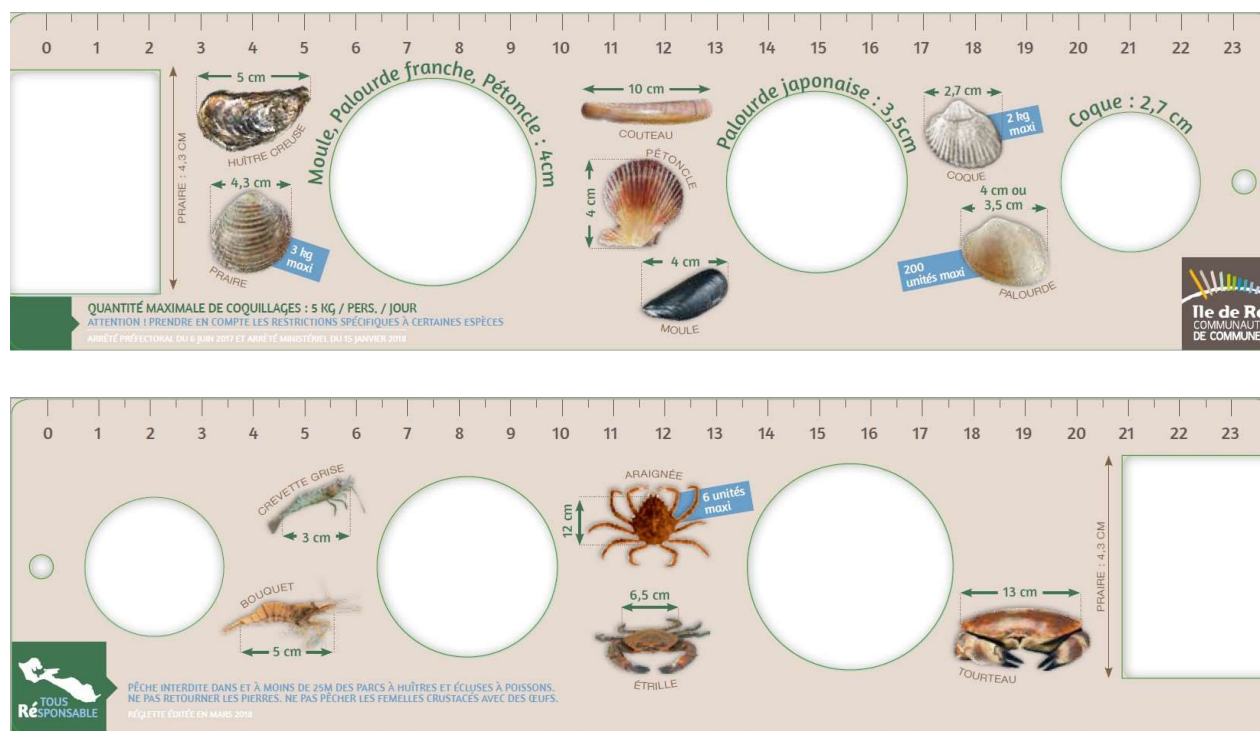


FIGURE 4 : REGLETTE DE SENSIBILISATION DE LA CDC ILE DE RE, RECTO-VERSO.

Le protocole de sensibilisation est différent des autres structures. Anticipant l'heure de marée basse, une partie des pêcheurs est rencontrée avant leur entrée sur le site (sur les parkings par exemple). Durant la marée, les pêcheurs sont sensibilisés et interrogés sur leur connaissance des mailles et quantités autorisées selon les espèces qu'ils pêchent. Enfin, les écocardes rencontrent les pêcheurs en fin de marée, au retour de la pêche, afin de vérifier le contenu et la conformité des paniers.

3. STRUCTURES ET SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE+ et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

Communautés de communes de l'Île de Ré



L'équipe d'écogardes de la CDC de l'Île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'Île de Ré.

E.C.O.L.E de la Mer



Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE+, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

Ecomusée de Port des Barques



Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

4

Acteurs impliqués
dans les actions de sensibilisation

« pêche à pied de loisir »

CPIE Marennes-Oléron (association IODDE)



MARENNES-OLÉRON

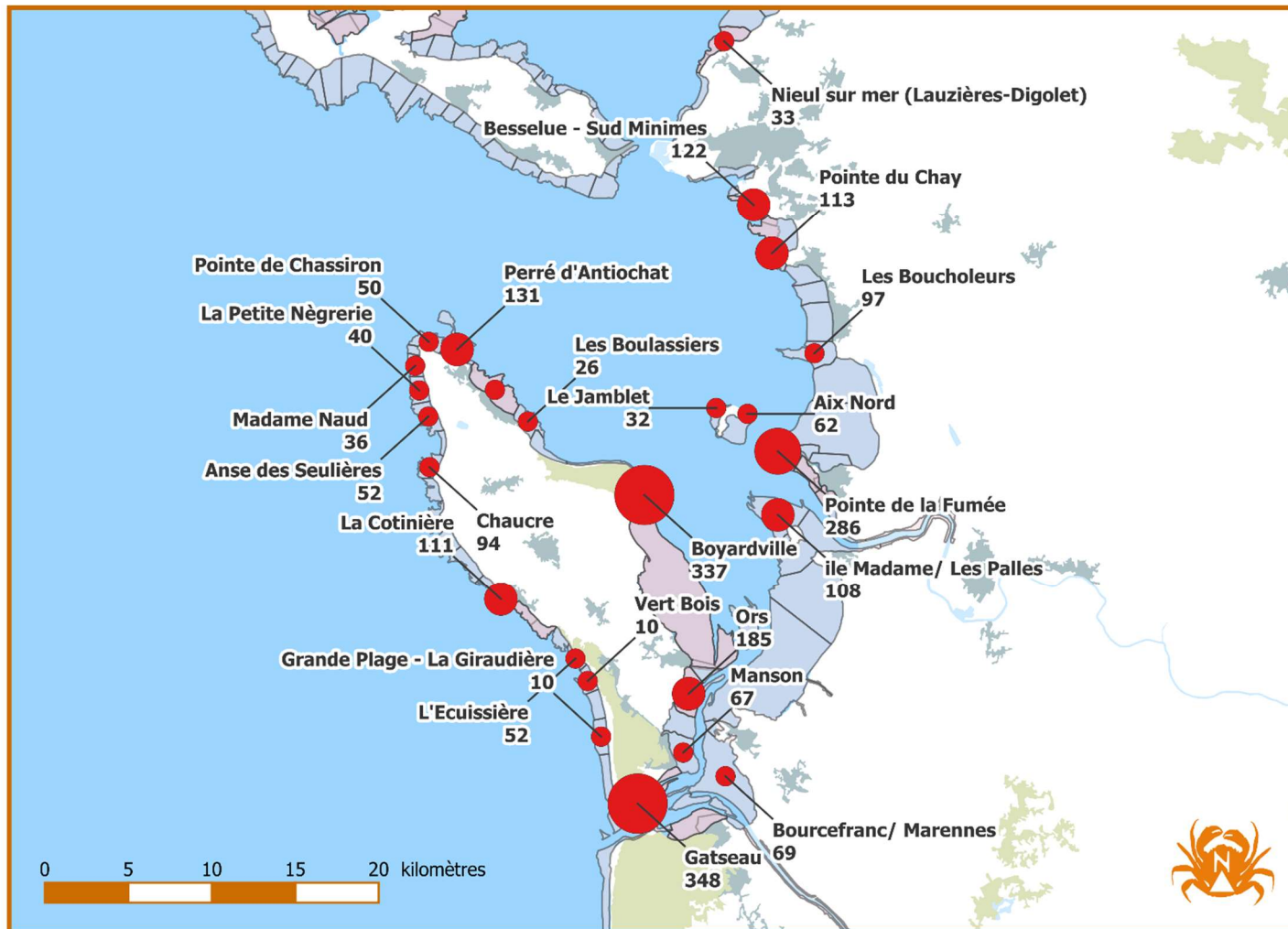
Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des Aires Marines Protégées le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennes Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du Parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique. Cette mission d'accompagnement perdure dans le cadre du Réseau Littorea, co-animé avec l'association VivArmor Nature.



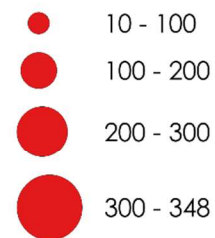
Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés en 2021

Secteurs : La Rochelle, Rochefort et Marennes-Oléron

Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis



Nombre de pêcheurs



EDITEE LE : 01/2022
Sources des données :
BD ESTAMP (OFB, 2021)
Système de coordonnées :
EPSG:2154 (Lambert 93)

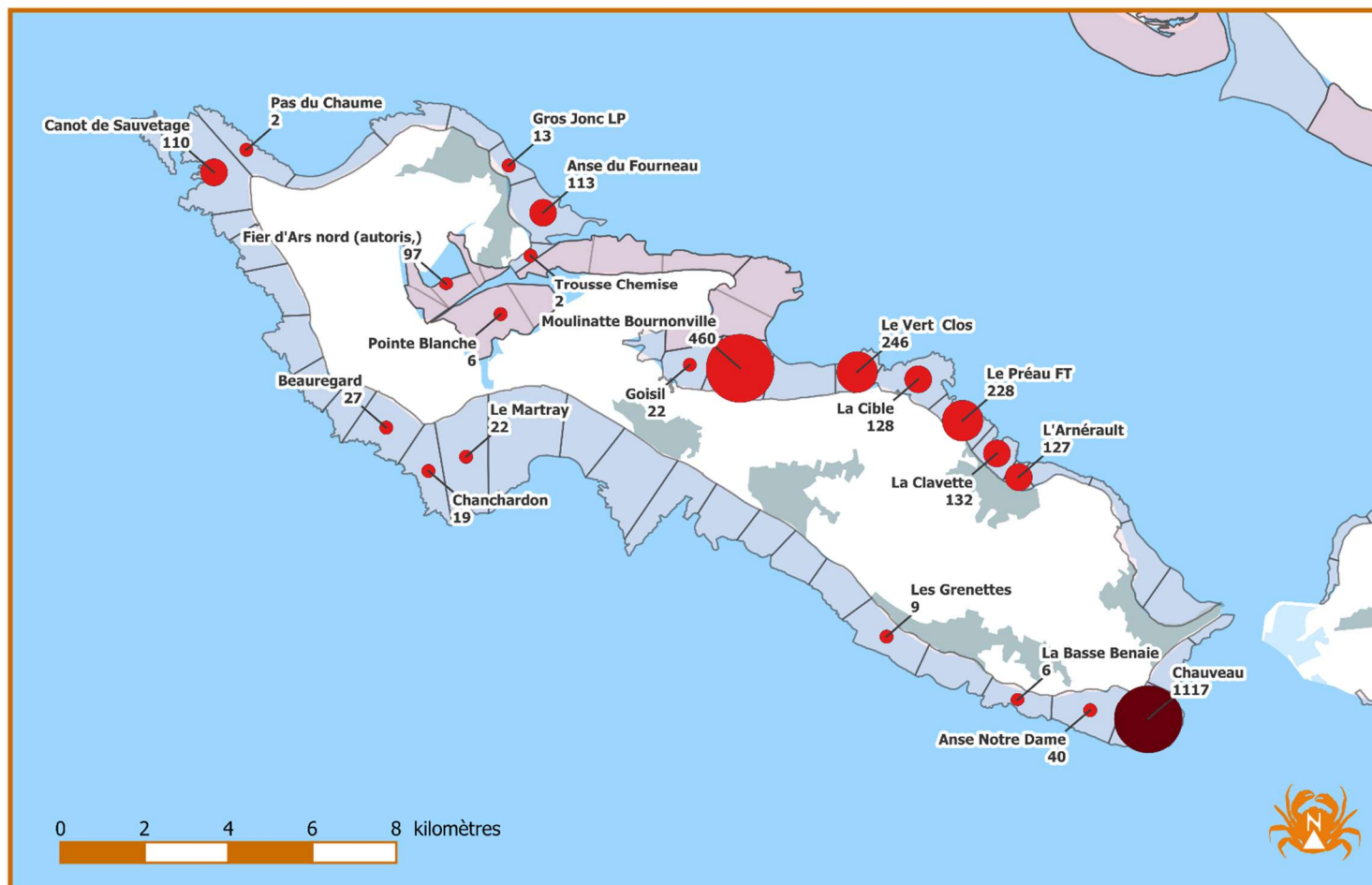
Conception : Guilhem Autret (OFB)
Réalisation : Nathan Ropers (CPIE MO)
et Perrine Bergossi (CPIE MO)

Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés sur l'Île de Ré en 2021

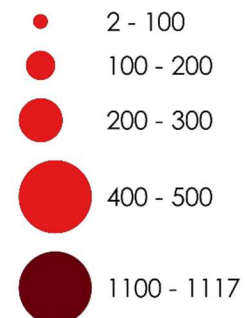
Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis



MARENNES-OLÉRON



Nombre de pêcheurs



EDITEE LE : 01/2022

Sources des données :

BD ESTAMP (OFB, 2021)

Système de coordonnées :

EPSG:2154 (Lambert 93)

Conception : Guilhem Autret (OFB)

Réalisation : Nathan Ropers (CPIE MO)

et Perrine Bergossi (CPIE MO)

4. RÉSULTATS

Les résultats présentés sont issus des données saisies dans la base de données ESTAMP par les différentes structures mentionnées précédemment (sauf Communauté de communes de l’Île de Ré). Comme au cours des dernières campagnes de sensibilisation effectuées au sein du PNM EGMP, **ces données sont utiles pour observer des tendances et souligner les principaux enjeux de gestion de cette pratique de loisir** : préservation des milieux et des ressources, connaissance et respect des réglementations par les pêcheurs.

Il s’agit bien de tendances car les actions de sensibilisation ne sont pas planifiées selon un échantillonnage précis et suivi au fil des cinq dernières années. L’utilisation des données de sensibilisation doit donc se faire de manière synchronique.

EFFECTIFS DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR SENSIBILISÉS ET NOMBRE D’OUTILS DE SENSIBILISATION DISTRIBUÉS SUR LE TERRAIN

Sous-territoire	Ile de Ré	CDA Rochefort	CDA La Rochelle	Pays Marennes-Oléron	TOTAL
Structure	CDC Ile de Ré	Ecomusée Port des Barques	E.C.O.L.E. de la Mer	CPIE Marennes-Oléron	
Marées effectuées	90	12	20	52	174
Sites	29	4	4	17	54
Pêcheurs sensibilisés	3240	441	320	1429	5430
Réglettes distribuées	2119	278	218	769	3384
Dépliants distribués	-	81	15	265	361

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION PAR STRUCTURE ET SOUS-TERRITOIRE EN 2021

En 2021, **174 marées de sensibilisation** ont été effectuées au sein du PNM EGMP, sur un total de **54 sites de pêche** différents. Au cours de ces marées :

- **5 430 pêcheurs** ont été sensibilisés par les médiateurs et agents des différentes structures mentionnées précédemment ;
- **3 384 réglottes** de mesure leur ont été distribuées (dont 1 265 réglottes éditées par le PNM et 2 119 éditées par la Cdc Ile de Ré) ;
- **361 dépliants d'information du PNM** ont été distribués pour accompagner la réglotte et compléter les informations transmises par les médiateurs.

Malgré la période de confinement du printemps 2021, l'effort de sensibilisation (nombre de marées et de personnes sensibilisées) est assez comparable à celui des trois campagnes précédentes : en moyenne, plus de 150 marées par an et près de 5 500 pêcheurs sensibilisés.

Comme le préconise la méthodologie développée par le CPIE Marennes-Oléron depuis 2007, le choix des marées s'est fait en tenant compte de plusieurs facteurs de variation de la fréquentation des pêcheurs : le type de journée (semaine, weekend ou vacances) lié à la disponibilité des pêcheurs et les coefficients de marées. Planifier les marées selon ces différents facteurs permet, a minima, de varier les profils de pêcheurs rencontrés et de ne pas concentrer les efforts sur une catégorie trop restreinte, comme les pêcheurs estivants.

5430

Pêcheurs sensibilisés

Sur 54 sites

Les facteurs de variation de la fréquentation

Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon la disponibilité des pêcheurs

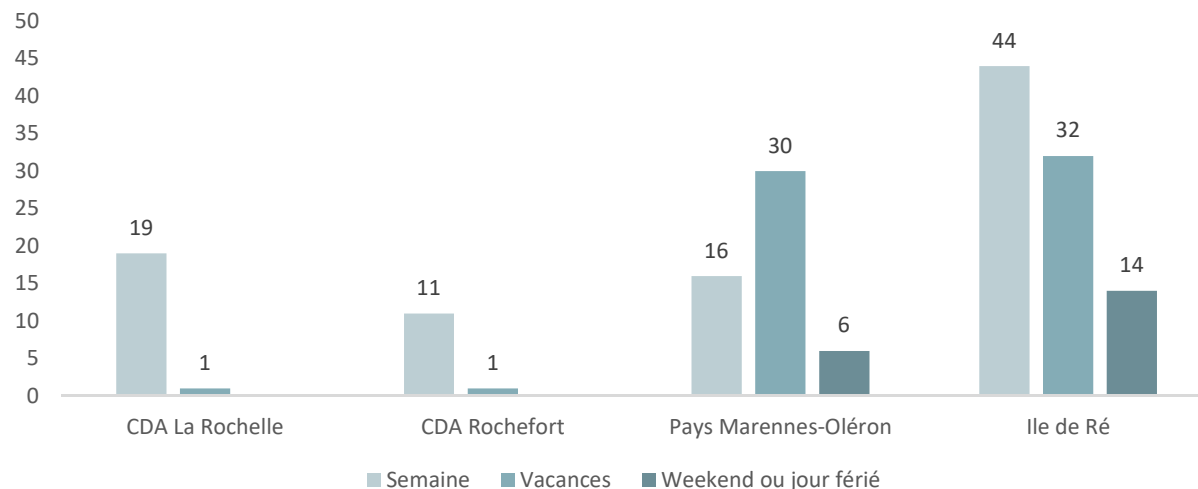


FIGURE 5 : NOMBRE DE MAREES DE SENSIBILISATION EFFECTUEES SELON LE TYPE DE JOURNEE EN 2021

En 2021, les marées de sensibilisation ont été effectuées de janvier à décembre (selon les structures). Plus de la moitié (52%) des actions a été effectuée en semaine et plus d'un tiers (37%) a été effectué durant les vacances scolaires (notamment estivales). Les marées effectuées lors des weekends sont minoritaires (11%), en raison notamment de la disponibilité des médiateurs et agents. La période de confinement du printemps a entraîné le décalage ou l'annulation de plusieurs marées de terrain.

52 %

Des marées de sensibilisation effectuées en semaine

37 %

Des marées de sensibilisation effectuées pendant les vacances scolaires

Nombre de marée de sensibilisation effectuées selon le type de marée

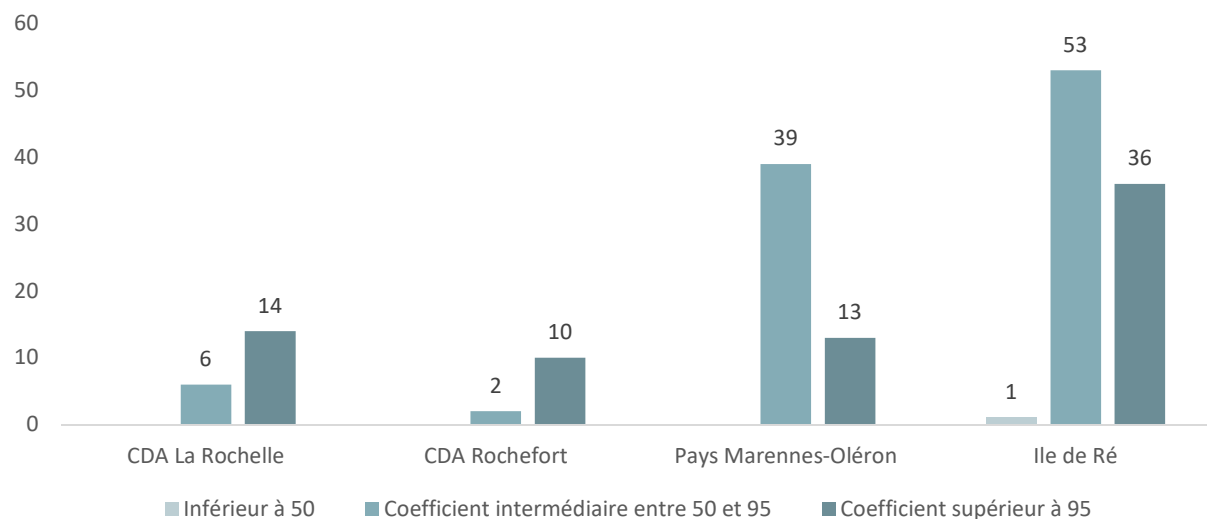


FIGURE 6 : NOMBRE DE MAREES DE SENSIBILISATION EFFECTUEES SELON LE TYPE DE MAREE EN 2021

Trois types de marées ont été distinguées : celles au coefficient inférieur à 50, les marées intermédiaires (entre 50 et 95) et celles au coefficient supérieur à 95. Selon les sites et la période, ces trois catégories conditionnent souvent la fréquentation par les pêcheurs à pied. Chaque structure ou sous-territoire a donc équilibré les marées selon ces catégories pour varier les profils de pêcheurs rencontrés (habituels, néophytes, vacanciers, résidents, etc.).

En 2021, les marées de sensibilisation ont été réalisées lors de coefficients compris entre 56 et 112. La quasi-totalité des actions de sensibilisation ont été menées lors des coefficients supérieurs à 50, avec 57 % pour un coefficient intermédiaire et 42% lors des grands coefficients. En effet, les pêcheurs à pied se font beaucoup plus rares sur l'estran lors des petits coefficients.

57 %

Des marées effectuées lors des coefficients intermédiaires

42 %

Des marées effectuées lors des grands coefficients

ÉVALUATION DES PRATIQUES DE PÊCHE À PIED

L'intégralité des résultats et analyses présentés ci-après sont issus de la base de données ESTAMP dans laquelle les données de sensibilisation de la CdC de l'Île de Ré n'apparaissent pas. En effet, cette structure participant à l'effort de sensibilisation à l'échelle du PNM EGMP n'applique pas le même protocole de terrain et de saisie que les autres structures citées précédemment. Néanmoins, afin de valoriser ces données, une intégration serait à prévoir ultérieurement.

Utilisation d'un outil de mesure

L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri de la récolte, connaissance de la réglementation, sensibilité à la préservation des ressources) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire. C'est le cas lors de la rencontre de pêcheurs équipés d'un outil issu d'une campagne de sensibilisation (des réglettes plus généralement). Concernant les outils de mesure, deux à trois types d'informations sont relevés par les médiateurs de l'estran lors des marées de sensibilisation :

Le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ?

oui ; non ; oui mais pas en possession avec lui aujourd'hui ; non renseigné

Quel type d'outil de mesure utilise-t-il ?

outil artisanal ; outil acheté dans le commerce ; outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglettes) ; outil ou appréciation anatomique.

La conformité de l'outil utilisé :

oui ; non ; non renseigné

Les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (par exemple : marques sur les engins de pêche, bouchons plastiques) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) peuvent se référer à d'anciennes réglementations (tailles/quotas) et être obsolètes. Les évolutions réglementaires (tailles minimales, quantités autorisées et outils réglementés) de 2018 et 2019, concernant la maille minimale de capture des palourdes japonaises, des coques, ainsi que les quotas de capture des bouquets et araignées peuvent également rendre obsolètes les outils utilisés. Néanmoins, dans l'analyse générale, on peut considérer que le fait d'apporter un outil de mesure lors de sa séance de pêche, même inexact, révèle une connaissance du contexte réglementaire lié à l'activité et une forme de volonté de respect de la ressource.

Pêcheurs utilisant un outil de mesure : évolution depuis 2017

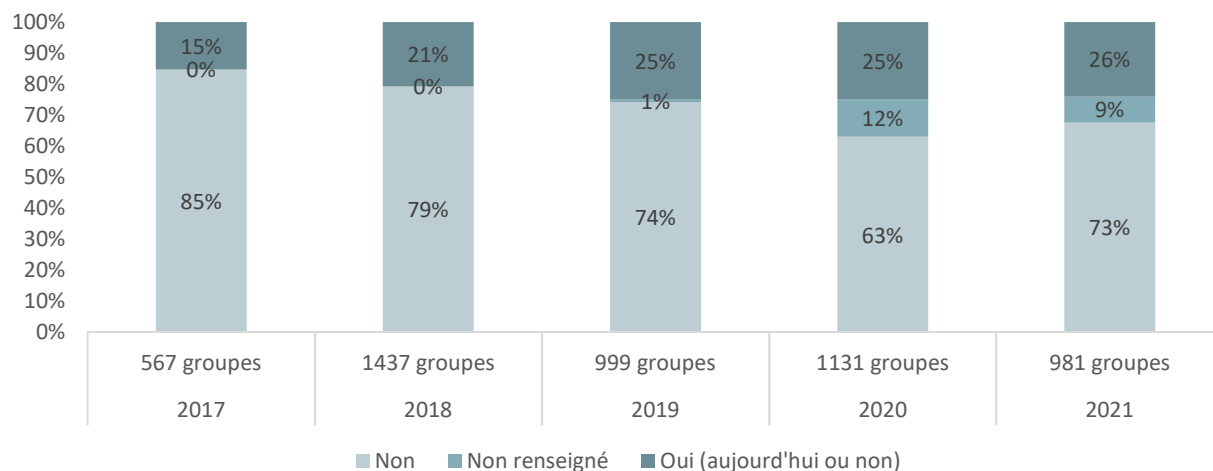


FIGURE 7 : PART DES PECHEURS UTILISANT UN OUTIL DE MESURE (HORS ANATOMIQUE) DEPUIS 2017

Dans ce graphique, sont considérés les pêcheurs utilisant un outil de mesure (artisanal, du commerce ou réglette) le jour même ou non (dans le cas où celui-ci aurait été oublié au domicile par exemple). Les outils anatomiques (longueur de phalange par exemple) sont exclus de l'analyse. Les outils considérés comme réglottes comprennent les réglottes LIFE+, les réglottes éditées par le PNM, les réglottes à trou type IODDE, et les autres types de réglottes.

Il faut également tenir compte du fait que les pêcheurs sont souvent en groupe et que l'analyse porte sur ces groupes de pêcheurs dont la moyenne est de 2,4 (soit environ 2 pêcheurs) en 2021, groupes allant de 1 à 12 pêcheurs.

En 2021, comme en 2019 et 2020, environ 1 groupe de pêcheurs sur 4 est équipé d'un outil de mesure. Au cours des différentes campagnes, la proportion de pêcheurs utilisant un outil de mesure a sensiblement augmenté, passant ainsi de 15% en 2017 à 26% en 2021.

26 %

Des groupes de pêcheurs
utilisent un outil de mesure

Les types d'outils de mesure utilisés en 2021 (229 groupes de pêcheurs)

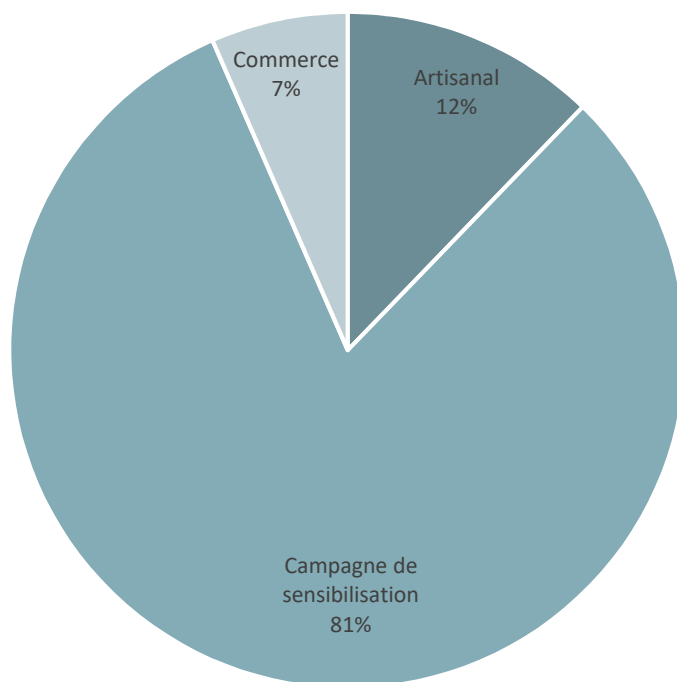


FIGURE 8 : LES OUTILS DE MESURE UTILISES EN 2021 (HORS ANATOMIQUES)

Parmi les 981 groupes de pêcheurs rencontrés en 2021, **26 %** (soit 229 groupes) utilisaient un outil de mesure (le jour même ou non). Sur 229 groupes de pêcheurs équipés, les outils utilisés sont en grande majorité (81%) des réglottes de mesure issues des campagnes de sensibilisation.

81 %

Des outils de mesure utilisés
sont des réglottes éditées par le
Parc Naturel Marin

Conformité des outils de mesure utilisés en 2021 tous types d'outils confondus

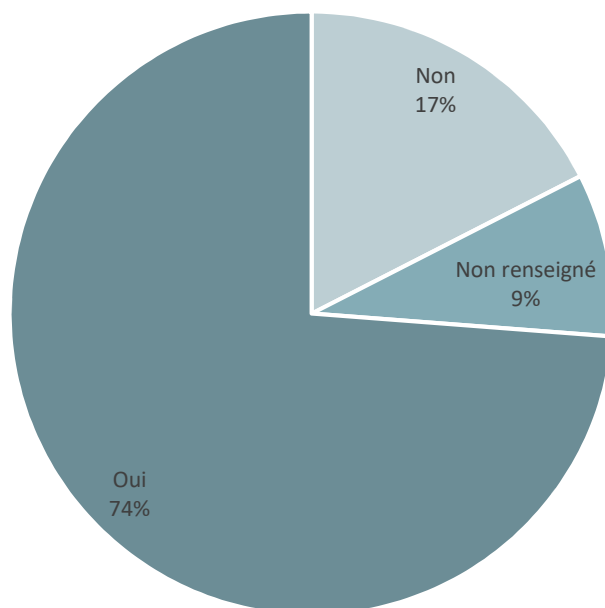


FIGURE 9 : CONFORMITE DES OUTILS DE MESURE UTILISES EN 2021 (TOUS CONFONDUS, HORS ANATOMIQUES)

Sur 229 outils de mesure observés auprès des groupes de pêcheurs en 2021, **74 %** d'entre eux étaient conformes à la réglementation (mailles à jour), contre 64% en 2020. Cette amélioration peut s'expliquer par la distribution des outils de type « réglettes » à jour depuis 2020. En effet, la réglementation n'ayant pas changé en 2021, les outils distribués l'année précédente étaient donc toujours conformes.

74 %

Des outils de mesure utilisés
sont **conformes**

Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs

Au cours des marées de sensibilisation, certaines récoltes ont pu être observées par les médiateurs de l'éstran afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue selon la maille des prises observées et selon la quantité prélevée :

Maille :

Moins de 50% de la récolte est conforme

Entre 50% et 90% de la récolte est conforme

Plus de 90% de la récolte est conforme

Quantité autorisée (quota) :

Conforme

Non conforme

Les résultats présentés doivent être considérés avec prudence : sans tri exhaustif et systématique de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : le panier est considéré conforme si plus de 90% des prises sont jugées maillées. Cette estimation est d'autant plus précise lorsque la récolte observée est monospécifique, notamment sur les sites où une seule espèce est majoritairement ciblée par les pêcheurs à pied (sites à palourdes, coques, huîtres ou étrilles par exemple). L'observation des récoltes est un moyen d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

Elle est ici détaillée selon les observations faites sur des paniers généralement plurispécifiques. Certaines sont faites en tenant compte de la présence majoritaire d'espèces plus prisées (palourdes, coques, étrilles, huîtres et couteaux). Précisons également que cette estimation est réalisée avant le tri éventuel des récoltes : après sensibilisation, les pêcheurs ont la possibilité de relâcher certaines prises trop petites ou non appropriées, ce qui améliore la conformité globale du prélèvement.

Enfin, ces résultats ne prennent pas en compte les observations faites sur l'île de Ré.

Conformité des paniers depuis 2017 : maille toutes espèces confondues

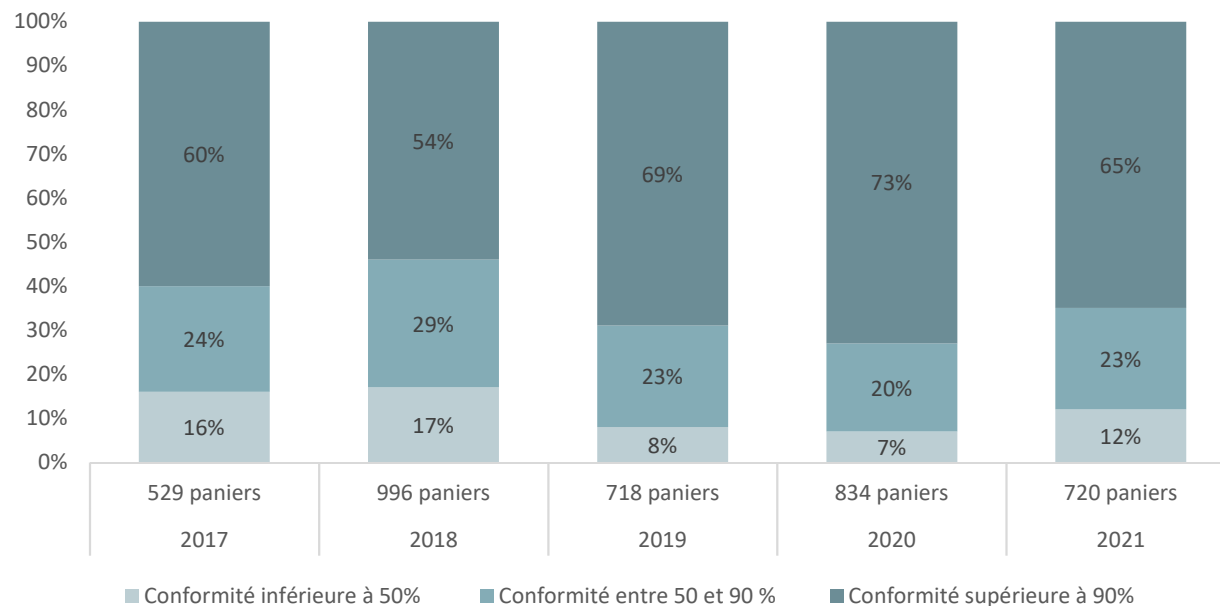


FIGURE 10 : CONFORMITE DES PANIERS : MAILLE, TOUTES ESPECES CONFONDUES, DEPUIS 2017

L'observation de 720 paniers révèle que **65% d'entre eux étaient conformes à plus de 90%** pour la maille en 2021. Alors que la proportion des pêcheurs utilisant un outil de mesure se maintient, les résultats de conformité des paniers sont moins bons que lors des deux années précédentes. Il est difficile d'expliquer l'origine de cette diminution de la qualité des paniers, mais cela indique que la sensibilisation devra se poursuivre avec rigueur en 2022.

65 %
Des paniers sont
conformes à plus de 90 %
pour la **maille**

Conformité des paniers depuis 2019 : quantité toutes espèces confondues

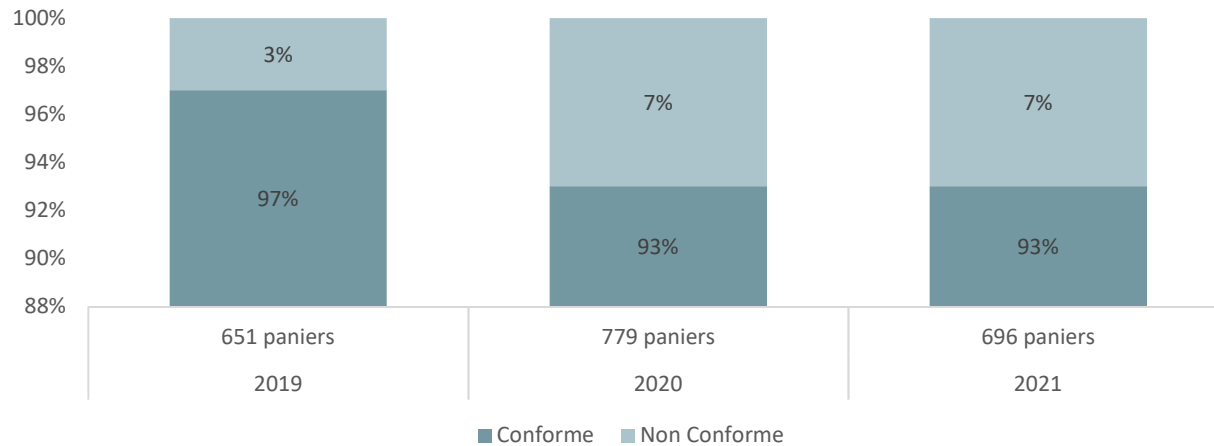


FIGURE 11 : CONFORMITE DES PANIERS (TOUTES ESPECES CONFONDUES) DEPUIS 2019 : QUANTITE

Les quantités autorisées sont généralement bien respectées : **plus de 90 % des paniers étaient conformes en 2019, 2020 et 2021**. Néanmoins, une légère diminution de la conformité est constatée depuis 2020, confirmant le constat précédent sur le respect de la maille, et la nécessité de poursuivre, voire d'intensifier les actions de sensibilisation en 2022.

Rappel : Ces résultats masquent des variations importantes concernant le respect des réglementations, en fonction des sites et des espèces pêchées. Par exemple, pour les sites où l'huître est l'espèce majoritairement ciblée (notamment dans le secteur CARO), les résultats peuvent être grandement influencés. En effet, sur ce type de pêche, la récolte est dans la grande majorité des cas conforme à plus de 90 % pour la maille. Cela s'explique par le fait que cette espèce est la cible principale sur ces gisements, et qu'il est difficile de pêcher les huîtres inférieures à 5 cm sans les abimer. Cette tendance s'observe moins sur les sites de pêche où plusieurs espèces cohabitent (palourdes, coques, couteaux, étrilles, etc.). Voir chapitres détaillés suivants.

La **quantité** est
respectée dans

93 %

des paniers observés

Conformité des paniers pour les pêcheurs de palourdes



14 sites retenus dans l'analyse en 2021 / 16 sites en 2020 / 17 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

La première analyse repose sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent palourdes, huitres, moules, coques et autres espèces accessoires. La seconde analyse se concentre sur quatre sites où l'espèce recherchée est principalement la palourde et où peu d'autres espèces sont présentes (hormis la coque à Gatseau). La représentativité des résultats est souvent plus forte pour cette espèce.

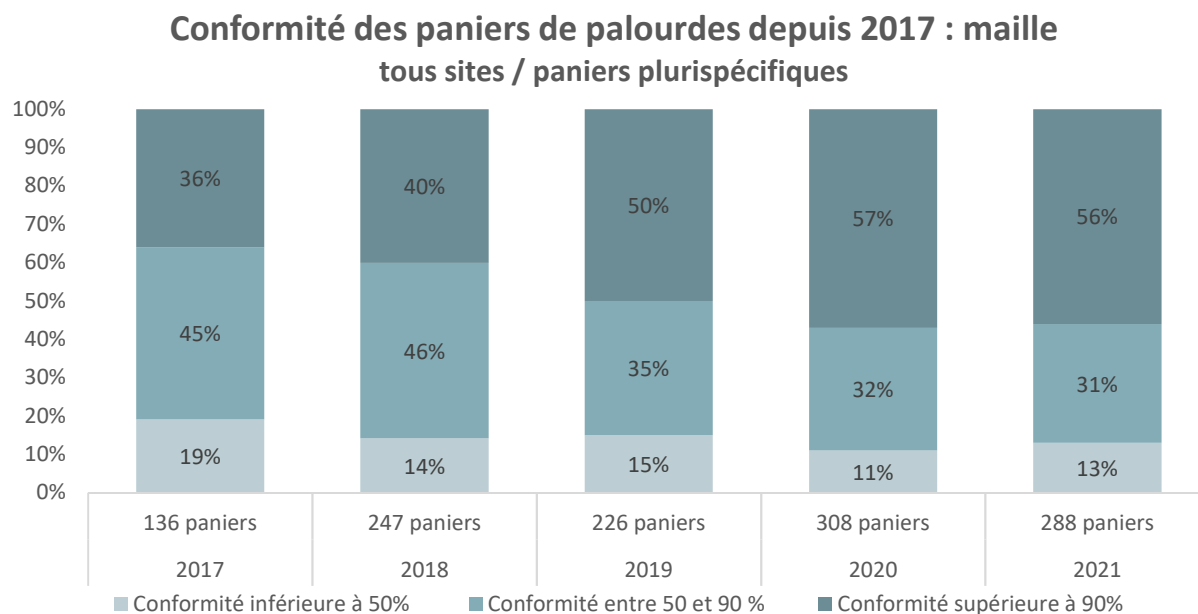


FIGURE 12 : CONFORMITE DES PANIERS DE PALOURDES DE 2017 A 2021 (TOUS LES SITES) : MAILLE

56 %

Des paniers de palourdes
conformes à plus de 90 %
pour la maille
réglementaire

Conformité des paniers de palourdes depuis 2019 : quantité tous sites / paniers plurispécifiques

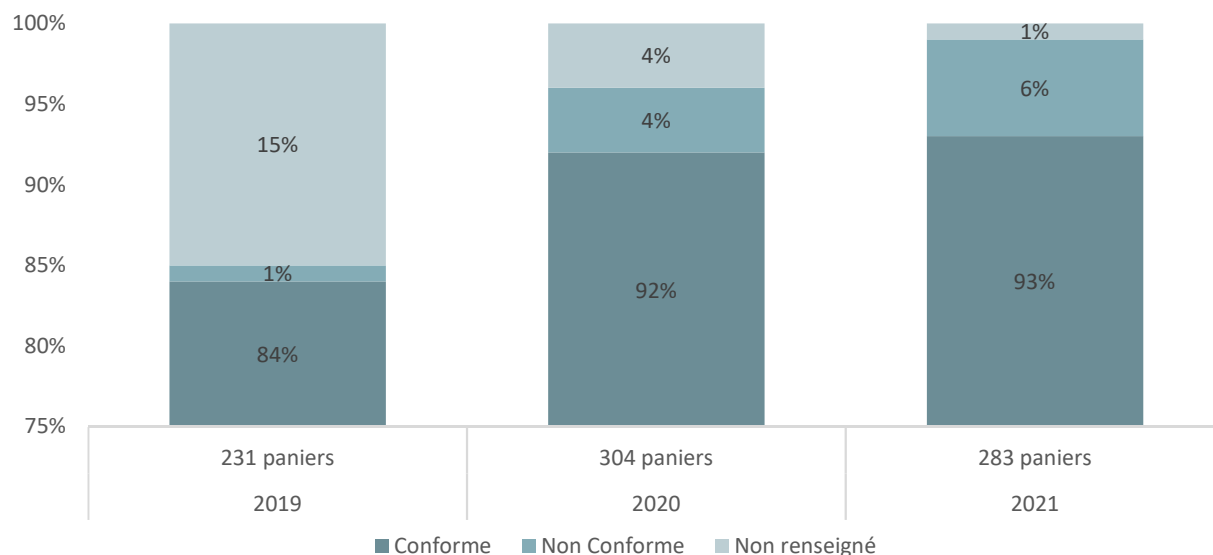


FIGURE 13 : CONFORMITE DES PANIERS DE PALOURDES DEPUIS 2019 (TOUS LES SITES) : QUANTITE

Depuis 2020, sur l'ensemble des sites où des récoltes ont été observées, les paniers de palourdes présentaient une meilleure conformité que les années précédentes pour le respect des mailles (3,5 cm pour la Palourde japonaise et 4 cm pour l'européenne). En effet, plus de **55%** d'entre eux étaient conformes à plus de 90% pour la maille. Près d'un **tiers** était conforme entre 50 et 90% et un peu plus de **10 %** présentaient moins de 50% d'individus maillés. Bien que l'analyse ne porte pas sur le même nombre de paniers et de sites depuis 2017, nous pouvons constater une amélioration sensible du respect de la maille des palourdes, avec une stabilisation depuis 2020.

Concernant la quantité autorisée, la limite de 200 palourdes par pêcheur semble bien respectée : au moins **92 %** des paniers observés étaient conformes en 2020 et 2021, contre 84 % en 2019.

La quantité
réglementaire est
respectée dans

93 %

des paniers de palourdes
observés

Conformité des paniers de palourdes sur 4 sites du Pays Marennes-Oléron : 2020 - 2021

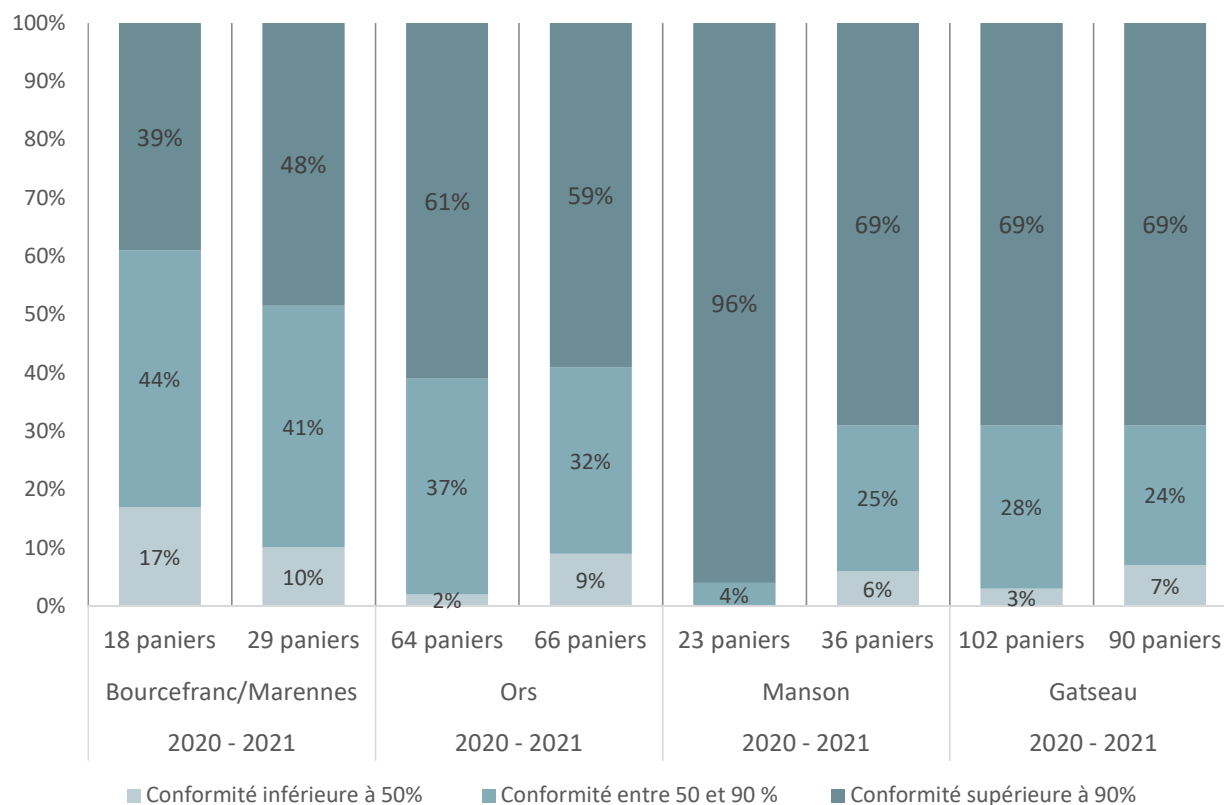


FIGURE 14 : CONFORMITE DES PANIERS (MAILLE) SUR LES GRANDS SITES A PALOURDES DU PAYS MARENNES OLERON DEPUIS 2020

Une analyse à l'échelle de quatre grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron permet également d'observer l'hétérogénéité des résultats selon les secteurs.

Sites à **palourdes**
 du Pays Marennes-Oléron :

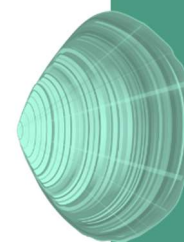
Bourcefranc/Marennes
Ors
Manson
Gatseau

En 2020, le respect des mailles était plus important à Manson que sur les quatre autres sites étudiés (96% de paniers conformes). Ce constat n'est plus valable en 2021, où le taux de paniers conformes à plus de 90% pour la maille est de 69 %. Cette démarcation de Manson peut s'expliquer par l'évolution de la qualité du gisement : moins de palourdes maillées sur le site ? La difficulté d'accès aux meilleures parties des gisements (souvent situées en milieu ou bas d'estran) nécessitant souvent un effort important pour les pêcheurs, peut également expliquer cette évolution. En effet, la partie supérieure de l'estran, la plus fréquentée, abrite généralement les plus petites palourdes. C'est certainement cette part de pêcheurs qui explique la proportion notable des paniers les moins conformes. Le maintien des marées de sensibilisation en 2022 permettra de diffuser un message sur l'importance de privilégier la pêche plus bas sur l'estran, afin de cibler davantage les grosses prises et de préserver les individus juvéniles.

Le respect de la maille semble relativement homogène d'un site à l'autre, avec cependant un respect de la maille réglementaire moins important à Marennes/Bourcefranc, site faisant pourtant l'objet de contrôles fréquents de la part des autorités assermentées. La qualité des récoltes sur ce site s'améliore néanmoins : 39 % des paniers conformes à plus de 90% en 2020 contre 49 % en 2021. A Ors et Gatseau, la qualité des récoltes en termes de respect de la maille reste sensiblement la même depuis 2020 (environ 60 % des paniers conformes à plus de 90% à Ors et environ 70 % à Gatseau).

Dans l'ensemble, la qualité des récoltes pour la palourde semble s'améliorer depuis 2017. Les sites où la réglementation est moins bien respectée sont bien identifiés et devront faire l'objet d'un travail de sensibilisation supplémentaire en 2022 pour réduire la part des paniers les moins conformes. Dans le cadre d'une étude menée parallèlement depuis 2020, sur la fréquentation et les prélèvements par les pêcheurs à pied de loisir, des messages de sensibilisation ainsi que des réglettes seront diffusés en 2022 sur certains sites concernés (Manson et Marennes/Bourcefranc). À l'issue de cette étude, les résultats d'enquêtes auprès des pêcheurs de palourdes pourront être associés à ceux révélés par les campagnes de sensibilisation, et ainsi préciser cet état des lieux.

Un respect de la **maille** des
palourdes qui
s'homogénéise sur les sites du
Pays Marennes-Oléron



Conformité des paniers pour les pêcheurs d'étrilles sur l'île d'Oléron

7 sites retenus pour l'analyse en 2021 : La Pointe de Chassiron, Les Seulières, Les Huttes, Chaucre, La Cotinière, Le Perré d'Antiochat, La Brée et la Balise / 6 sites en 2020 / 8 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

L'analyse porte sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent étrilles, crabes divers (Crabe enragé, Crabe de roche, Xanthe, etc.), oursins, et autres mollusques en prises accessoires. Toutefois, la grande majorité des pêcheurs cible l'étrille sur ces sites d'estran rocheux.

Conformité des paniers d'étrilles depuis 2017 : maille

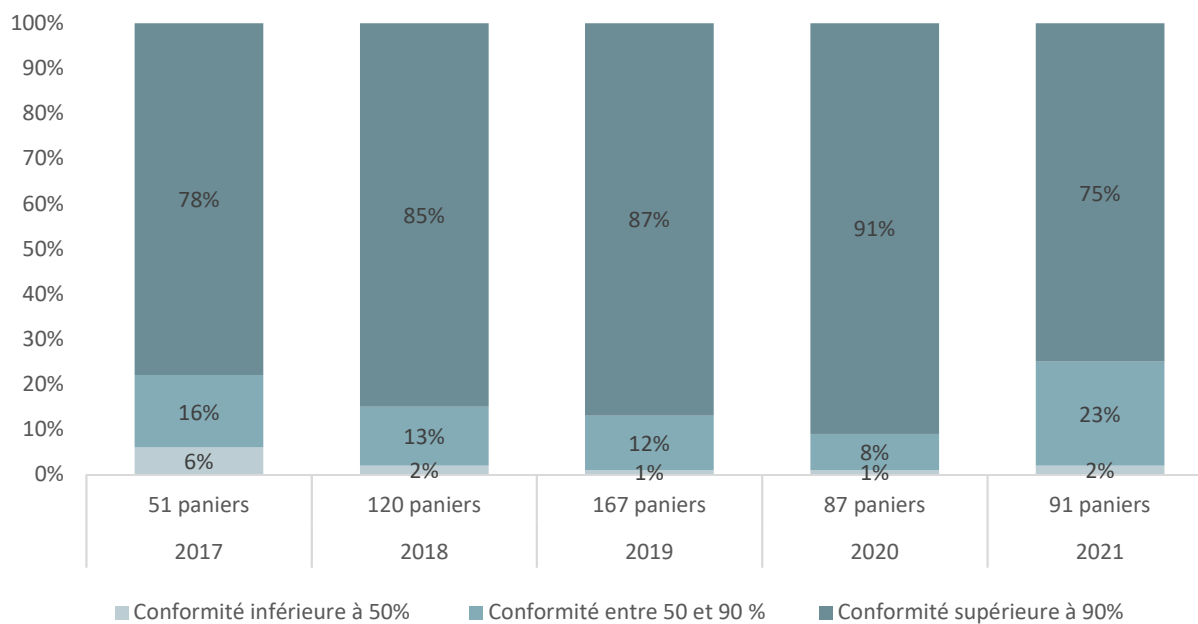


FIGURE 15 : CONFORMITE DES PANIERS D'ETRILLES SUR L'ILE D'OLERON DEPUIS 2017 : MAILLE



L'analyse de la conformité des récoltes chez les pêcheurs d'étrilles de l'île d'Oléron sur les dernières années, montrait une tendance au bon respect de la maille réglementaire. Cependant en 2021, cette tendance se voit contredite par un constat tirant vers un respect moins important de la maille. En effet, en 2021 seulement 75 % des paniers sont conformes à plus de 90%. La réduction des efforts de sensibilisation sur certains sites présentant de très bons résultats de conformité jusqu'ici, au profit d'autres sites (à palourdes notamment), pourrait expliquer un moins bon respect des réglementations sur la maille des étrilles. Ces résultats peuvent également traduire une diminution temporaire de la qualité des ressources. En effet, lors de certaines marées, les médiateurs ont pu constater que les pêcheurs trouvaient moins facilement d'étrilles que les années précédentes. Lors de la prochaine campagne de sensibilisation, les médiateurs devront porter un regard attentif à ce phénomène et veiller au bon respect des mailles pour ne pas dégrader la qualité des ressources.

Avec 75 % des paniers conformes à plus de 90 %, et seulement 2 % des paniers conformes à moins de 50 %, la situation reste satisfaisante au regard des actions menées dans le cadre du projet LIFE+, portant notamment sur la nécessité de ne pas renverser les blocs abritant les crabes, dont les étrilles, pour la préservation du milieu et des ressources. Néanmoins, nous observons toujours quelques rochers renversés par les pêcheurs sur certains champs de blocs de l'île d'Oléron. Comme ils représentent un habitat d'intérêt prioritaire pour le Parc naturel marin, il convient donc de maintenir les actions pour les préserver.

À ce titre, en parallèle des actions de sensibilisation, un travail de suivi de l'état écologique des champs de blocs et du comportement des pêcheurs est mené par le CPIE à la demande du PNM. L'objectif est d'évaluer les pratiques des pêcheurs, notamment sur le renversement des roches au sein de plusieurs zones de champs de blocs (estrans de la Brée-les-Bains et du Perré d'Antiochat sur l'île d'Oléron).

75 %

Des paniers d'étrilles
observés sont
conformes à plus de 90 %



Conformité des paniers d'huîtres (paniers monospécifiques uniquement)



16 sites retenus dans l'analyse en 2021 / 21 sites en 2020 / 19 sites en 2019 / 3 sites en 2018 et 2017

L'analyse suivante porte sur l'observation faites des paniers monospécifiques, en 2017 et 2018, et plurispécifiques en 2019, 2020 et 2021.

Conformité des paniers d'huîtres depuis 2017 : maille

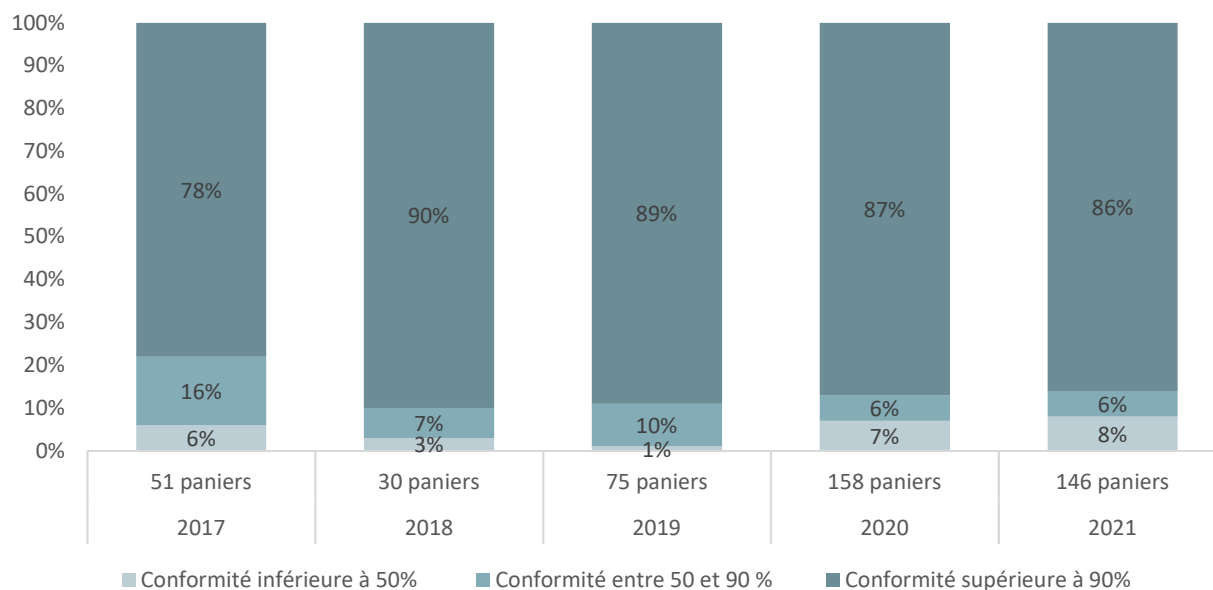


FIGURE 16 : CONFORMITE DES PANIERS D'HUITRES DEPUIS 2017 : MAILLE

Un très bon respect de la maille réglementaire (5 cm pour l'huître creuse), avec 86 % de paniers maillés à plus de 90% en 2021, confirme la tendance observée depuis plusieurs années. L'accès à la ressource étant très facile, les pêcheurs ont alors tendance à ne prendre que les individus les plus gros et délaisser les petites huîtres qui risqueraient de s'abimer en les décrochant.

86 %

Des paniers d'huîtres
observés sont **conformes**
à plus de 90 % pour la
maille
réglementaire

Conformité des paniers d'huîtres depuis 2019 : quantité

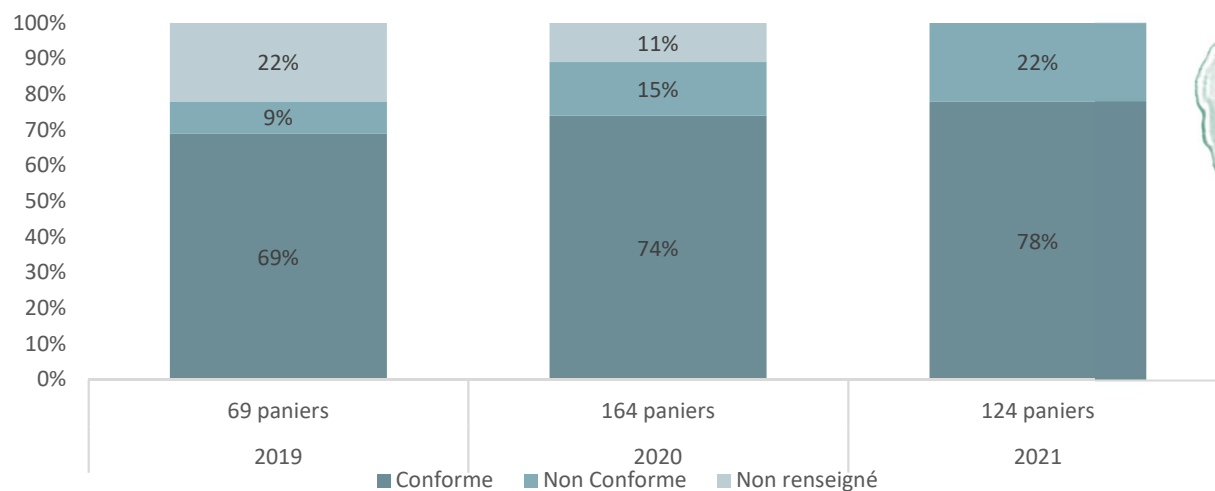


FIGURE 17 : CONFORMITE DES PANIERS D'HUITRES DEPUIS 2019 : QUANTITE

La quantité réglementaire d'huîtres (5 kg par pêcheur) est respectée par 78 % des pêcheurs rencontrés (contre 74 % en 2020), soit presque 4 pêcheurs sur 5.

L'huître creuse (sauvage / férale) est une espèce prisée et facile d'accès sur les estrans du PNM EGMP. En effet, de très nombreux sites rocheux permettent l'accès à des gisements naturels intéressants. Certains sites vaseux, comme ceux de l'île d'Oléron, sont également prisés par des pêcheurs allant décrocher les huîtres des rochers ou anciens parcs ostréicoles. Enfin, cette espèce est très souvent une prise accessoire, accompagnant palourdes et crustacés divers.

Les huîtres sont consommées lors de repas en familles ou entre amis, parfois avec de nombreux convives, et elles se conservent mieux que d'autres coquillages, ce qui peut, en plus de leur facilité d'accès, expliquer une forte proportion de récoltes de grandes quantités. Toutefois, l'enjeu sur la ressource n'est pas aussi fort que pour des espèces dont les populations sont plus fragiles.



La **quantité** réglementaire
est **respectée** dans

78 %

des paniers d'huîtres
observés

EFFICACITE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'AMELIORATION DES PRATIQUES

Comparer le taux de conformité des récoltes entre pêcheurs possédants ou non un outil de mesure (à jour ou non, et de différentes natures), ou ayant déjà été sensibilisés (sur l'estran ou par un autre biais d'information) permet de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation.

Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration de la qualité des récoltes

L'analyse de conformité des récoltes (pour la maille) chez les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure permet une première évaluation de l'évolution des pratiques selon les profils de pêcheurs.

Cette analyse ne comporte pas de discrimination sur les sites ou les espèces pêchées, mais exclut les pêcheurs déclarant utiliser un outil de mesure dit « anatomique » (phalanges, largeur de paume, etc.).

En 2021, les pêcheurs utilisant un outil de mesure (le jour même ou non) respectaient davantage les tailles réglementaires (cf. Figure 18). En effet, **81 %** des paniers pour les pêcheurs utilisant un outil de mesure étaient conformes à plus de 90%, contre **59 %** chez les pêcheurs n'en utilisant pas.

Globalement la tendance se maintient, puisque ce constat était déjà valable en 2019 et 2020, avec des taux relativement proches de ceux de 2021.

Considérant que les réglettes issues des campagnes de sensibilisation (ou distribuées auprès de différents partenaires) sont les outils les plus utilisés, c'est la preuve qu'elles sont un outil efficace pour l'amélioration des pratiques.

La conformité des paniers des pêcheurs sans outil a nettement augmenté entre 2017 et 2020. Aussi les pêcheurs sans outil semblent tout de même pêcher des individus suffisamment « gros » et donc maillés. Ce constat révèle une prise de conscience globale, que le pêcheur soit équipé ou non d'un outil de mesure. En revanche cette tendance s'inverse en 2021 et devra donc faire l'objet d'un suivi les prochaines années.

81 %

Des paniers des pêcheurs
utilisant un outil de
mesure sont conformes à
plus de 90 % pour la maille

Conformité des récoltes (maille) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure depuis 2017

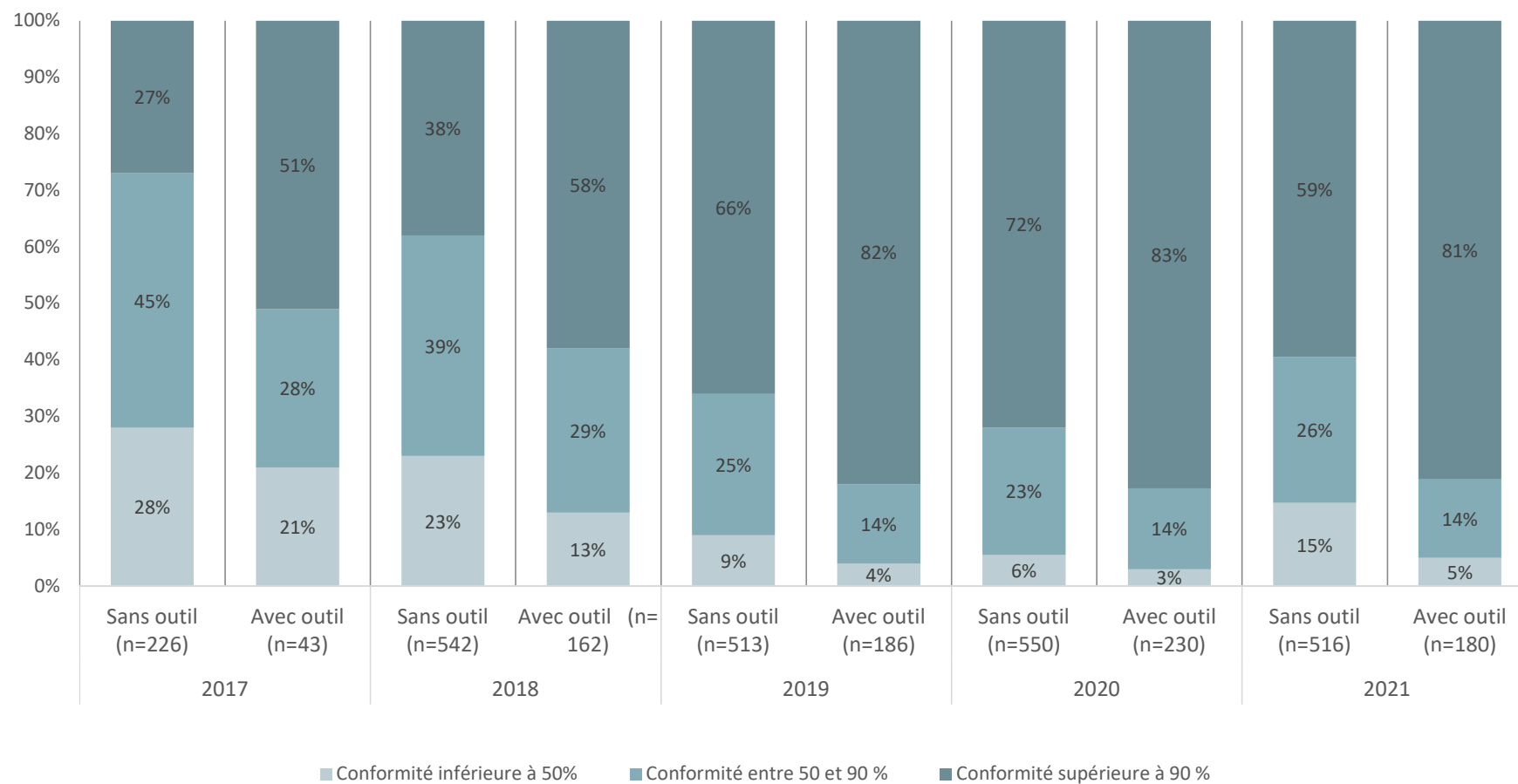


FIGURE 18 : CONFORMITE DES PANIERS (MAILLE) POUR LES PECHEURS UTILISANT OU NON UN OUTIL DE MESURE – DEPUIS 2017

Efficacité des messages de sensibilisation dans la qualité des récoltes

Une autre manière d'estimer l'efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration des pratiques est de comparer la récolte des pêcheurs selon qu'ils ont été déjà sensibilisés ou non (sur le terrain).

La conformité des paniers des personnes non sensibilisées a augmenté depuis 2018. En effet 48% des paniers des pêcheurs non sensibilisés étaient conformes à plus de 90% en 2018, face à 61 % en 2021. Ce constat montre un respect plus important de la maille réglementaire, indépendamment des actions de sensibilisation.

Néanmoins les résultats confirment une tendance mise en évidence ces dernières années : les pêcheurs ayant déjà été sensibilisés sur le terrain respectent mieux les réglementations (cf. Figure 19). En 2021, 85 % des paniers des pêcheurs déjà sensibilisés étaient conformes à plus de 90%, contre 61 % chez les pêcheurs non sensibilisés. La part de paniers moins conformes a légèrement augmenté entre 2020 et 2021. Pour autant, les résultats depuis 2018 révèlent une tendance d'amélioration des pratiques plus importante chez les pêcheurs sensibilisés. Le constat de 2021 illustre bien l'efficacité des actions de sensibilisation avec un impact favorable des messages de sensibilisation sur le respect de la maille de l'espèce pêchée.

85 %

Des paniers des pêcheurs
déjà sensibilisés sont
conformes à plus de 90 %

42 %

Des paniers des pêcheurs **non**
sensibilisés sont **conformes**
à plus de 90 %

Conformité des paniers (maille) pour les pêcheurs déjà sensibilisés ou non, depuis 2018

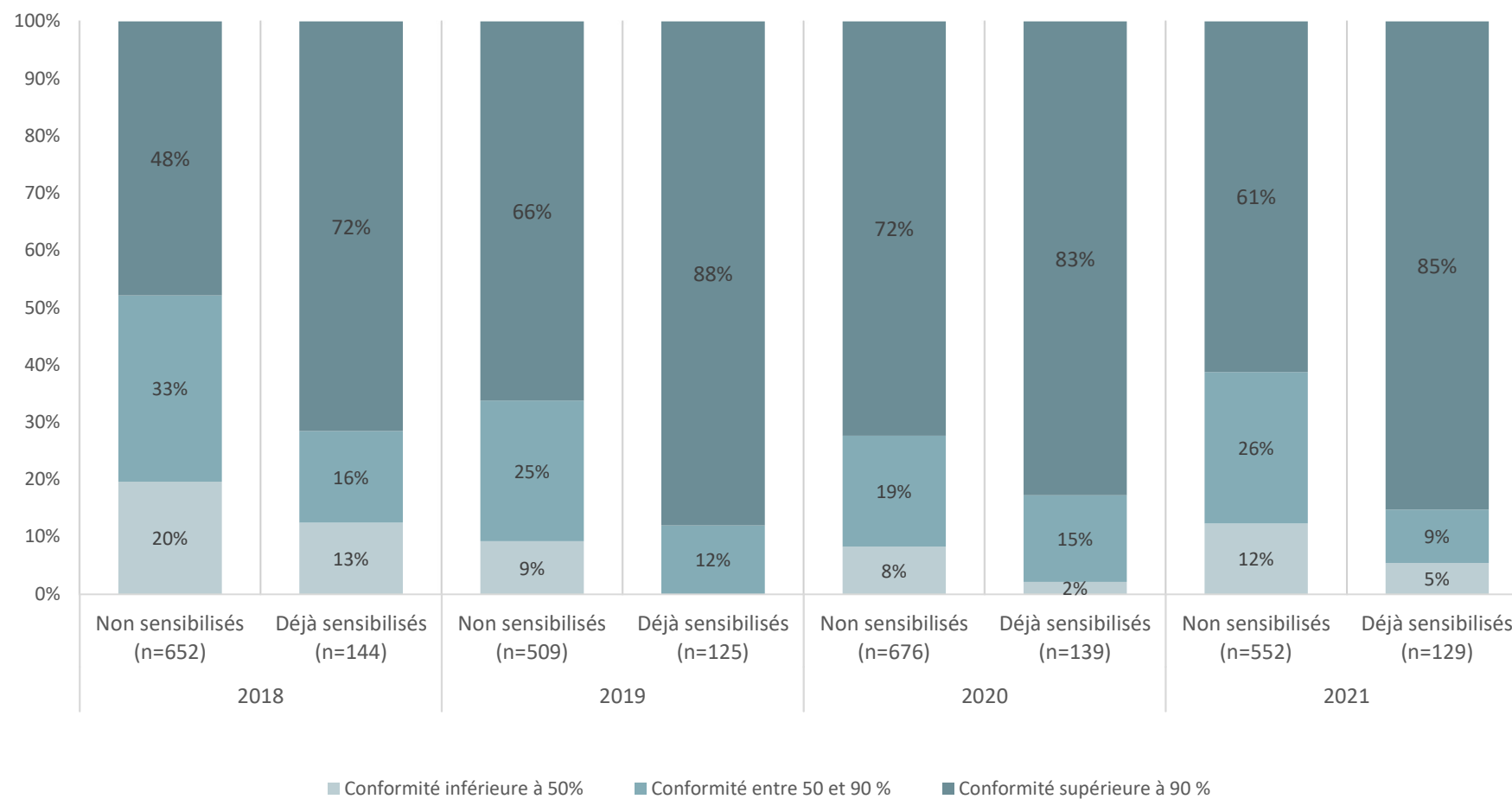


FIGURE 19 : EFFICACITE DES MESSAGES DE SENSIBILISATION DANS L'AMELIORATION DES RECOLTES – DEPUIS 2018

Accueil des pêcheurs à pied au cours des actions de sensibilisation

Après la rencontre de chaque pêcheur ou groupe de pêcheurs, le médiateur renseigne son ressenti sur l'accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation réalisées. Voici les observations faites depuis 2018 :

Evolution de l'accueil des pêcheurs depuis 2018

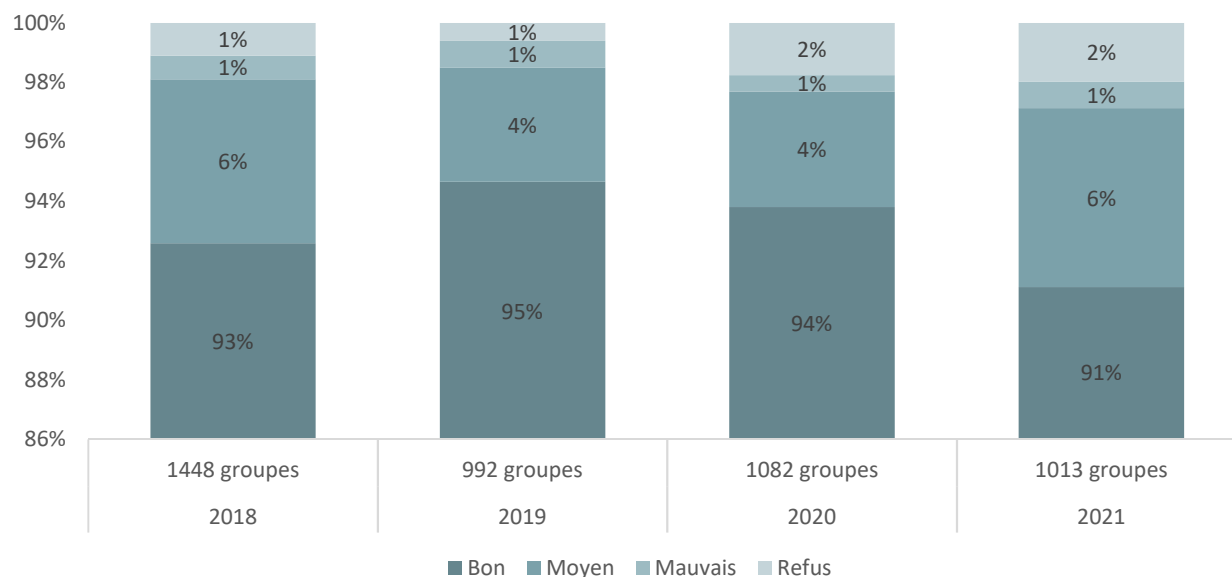


FIGURE 20 : ACCUEIL DES PECHEURS LORS DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DEPUIS 2018

L'expérience des actions conduites avant, pendant et après le programme Life+ « Pêche à pied de loisir » (enquête et sensibilisation) révèle que l'accueil des pêcheurs au cours des marées de sensibilisation est très bon. En 2021, **91 %** des pêcheurs ont accueilli les médiateurs et agents sur l'estran avec courtoisie et intérêt. Les mauvaises expériences (mauvais accueil ou refus) n'ont représenté qu'**1 à 2%** des rencontres avec les pêcheurs sur le terrain.

91 %
Des pêcheurs offrent
un **bon accueil**
aux médiateurs de l'estran

DESCRIPTIF DES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE RÉ

Comme évoqué précédemment, les écogardes de la Communauté de communes de l'Île de Ré n'appliquent pas le même protocole de sensibilisation au cours des marées. Bien que la méthodologie soit différente, l'effort de sensibilisation est soutenu et permet d'acquérir des données intéressantes et utiles au suivi des pratiques.

En 2021, les écogardes ont sensibilisés **3 240 pêcheurs** et distribués **2 119 réglottes** éditées par la Cdc Ile de Ré (cf. Figure 21). Comme les années précédentes, le site réputé de **Chaveau a occupé une place importante dans les actions : 1 117 pêcheurs sensibilisés** au cours de 13 marées. En effet, ce site de la commune de Rivedoux attire de nombreux pêcheurs en raison de la proximité avec le continent et de la diversité des espèces qui peuvent y être pêchées. La présence d'un gisement d'huitres classé et soumis à une réglementation particulière nécessite également un suivi renforcé.

Bilan des actions de sensibilisation pêche à pied sur l'île de Ré en 2021

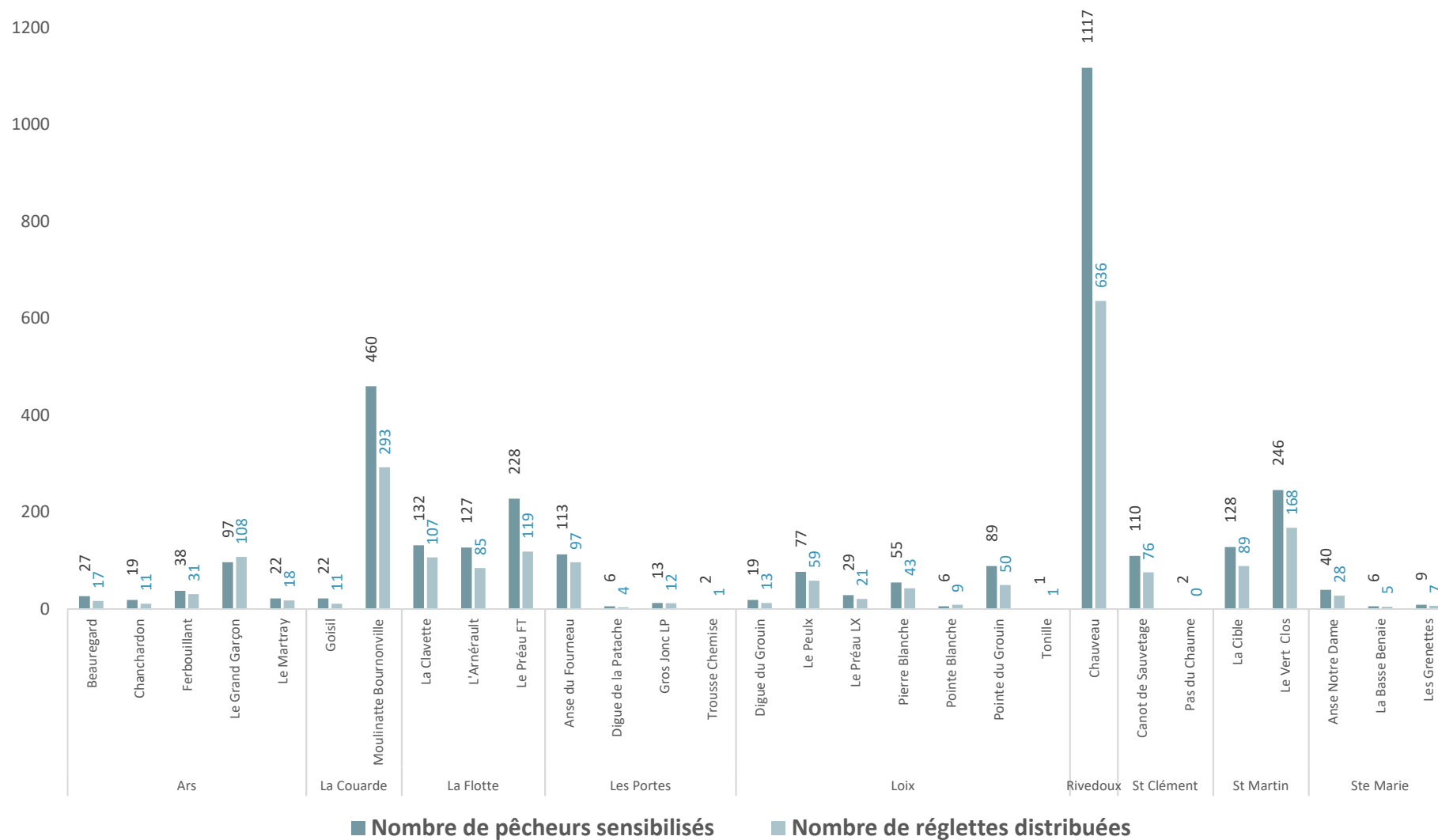


FIGURE 21 : BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PECHERS A PIED DE LOISIR REALISEES PAR LA CDC ILE DE RE EN 2021

Connaissance de la maille réglementaire de l'espèce pêchée avant la récolte, par site Ile de Ré 2021

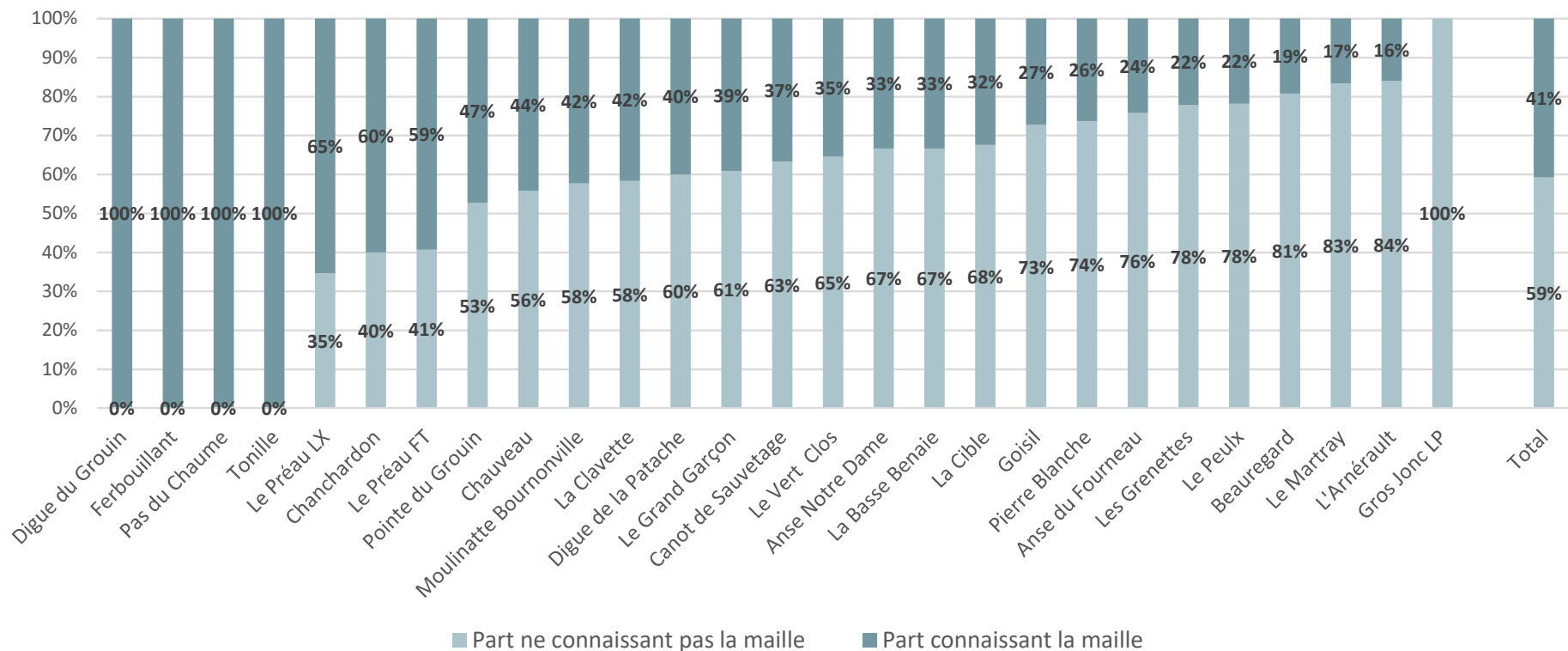


FIGURE 22 : CONNAISSANCE DE LA MAILLE REGLEMENTAIRE POUR L'ESPECE PECHEE (PECHEURS RENCONTRES AVANT LA RECOLTE) SUR L'ILE DE RE EN 2021

Le questionnement des pêcheurs à pied, avant leur récolte, sur leur connaissance de la maille de l'espèce recherchée permet d'avoir une assez bonne vision de la connaissance de cet aspect réglementaire sur le territoire. En 2021, **1 885 pêcheurs ont été interrogés avant la session de pêche** sur leur connaissance de la maille des espèces recherchées : **41 % la connaissaient et 59 % ne la connaissaient pas**. Cela indique un taux de connaissance assez faible, mais la moyenne cache des disparités importantes en fonction des sites.

Conformité (maille et quota) des paniers de pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'île de Ré, depuis 2019, toutes espèces confondues

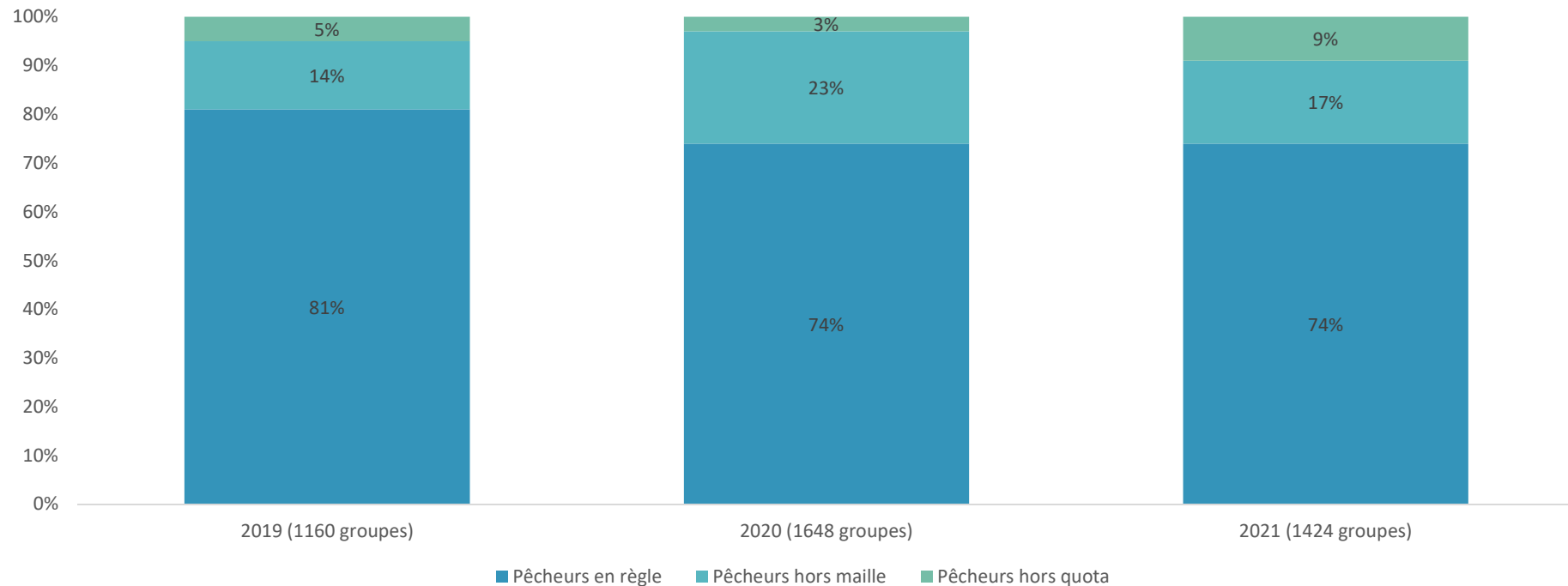


FIGURE 23 : APPRECIATION DE LA CONFORMITE DES PANIERS DES PECHEURS RENCONTRES APRES LA RECOLTE SUR L'ILE DE RE DEPUIS 2019

L'analyse des paniers des pêcheurs rencontrés après leur récolte sur l'île de Ré permet d'évaluer le respect des réglementations sur ce territoire. En 2021, les résultats indiquent que **74 % des 1 424 paniers analysés étaient en règle (maille et quota)**. Le non-respect des mailles a concerné 17 % des paniers analysés. Enfin, 9 % des paniers étaient hors-quota. En 2019, le respect des réglementations était meilleur proportionnellement au nombre de pêcheurs rencontrés. En revanche, en 2020, la tendance était similaire à celle de 2021. Comparativement aux résultats concernant la connaissance des mailles, le respect des réglementations est plutôt satisfaisant, avec **près de 3 pêcheurs sur 4 en règle en 2020 et 2021**.

Pêcheurs rencontrés ayant de mauvaises pratiques - Ile de Ré 2021 Observations en vue de la préservation du milieu et des ressources

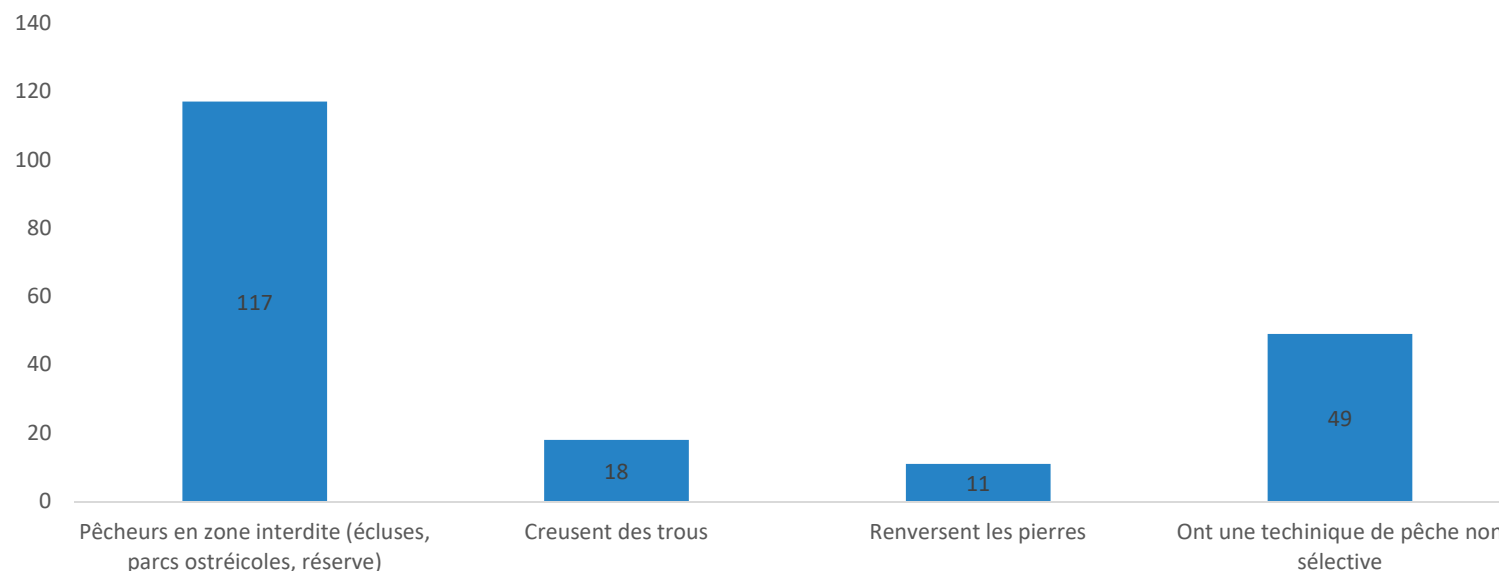


FIGURE 24 : OBSERVATIONS DES MAUVAISES PRATIQUES POUR LA PRESERVATION DU MILIEU ET DES RESSOURCES SUR L'ILE DE RE EN 2021

Outre le non-respect des mailles et du quota, la sensibilisation a permis l'observation de plusieurs **mauvaises pratiques de la part des pêcheurs** pour la préservation du milieu et des ressources :

- La pêche en zone interdite (dans les écluses à poissons, sur les parcs conchylicoles ou au sein d'une réserve naturelle)
- La pêche avec des techniques « non-sélectives » (usage de râteau sur un fond meuble par exemple)
- La pêche avec des techniques « destructrices » (creuser des trous lorsqu'ils ne sont pas nécessaires)
- Le renversement des rochers

Sur l'ensemble des pêcheurs sensibilisés (3 240) sur l'Ile de Ré en 2021, **6 % (soit 195 pêcheurs) étaient acteurs de mauvaises pratiques** (contre presque 9 % en 2020). La plus grosse part étant représentée par **la pêche en zone interdite avec 3,6 % (117 pêcheurs) des pêcheurs sensibilisés**. Ce chiffre s'explique certainement par les actions prioritaires contre les pratiques de braconnage, ce qui augmente le nombre d'observations.

5. LA SENSIBILISATION INDIRECTE

UN APPUI ESSENTIEL À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES

Formations des structures partenaires

Si la multiplication des actions de terrain par les médiateurs des différentes structures au sein du PNM est essentielle, le maintien des bonnes pratiques et d'un bon niveau de connaissance des réglementations passe également par un important dispositif de sensibilisation dite « indirecte ». Cette dernière consiste d'abord à former des structures partenaires comme les offices de tourisme, les campings et autres acteurs intéressés par l'activité de pêche à pied, ou susceptibles d'être en contact fréquent avec des pratiquants. Une fois ces relais formés par les structures référentes du PNM, elles peuvent alors distribuer des réglettes de pêche à pied et sont en mesure de véhiculer les messages adaptés pour encourager des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement et des ressources.

Exemples d'actions en 2021 :

- l'E.C.O.L.E de la mer a dispensé une formation sur l'activité de pêche à pied de loisir auprès des agents de l'Office de tourisme de La Rochelle. À cette occasion, les outils de sensibilisation et les messages de sensibilisation adaptés ont été délivrés pour que les agents informent mieux les touristes intéressés par la pratique.
- En partenariat avec le PNM EGMP et l'animatrice Natura 2000 de la Communauté de communes Rochefort-Océan, l'Ecomusée Port des Barques a réalisé une formation auprès de plusieurs prestataires touristiques (hébergeurs et offices de tourisme) du pays Marennes-Oléron et Rochefort Océan.



Formation des
structures partenaires aux
bonnes pratiques et
au respect des
réglementations

Le CPIE Marennes-Oléron a « formé » et sensibilisé d'autres partenaires sur le terrain tels que les agents du service Espaces naturels de la Cdc de l'Île d'Oléron, mais aussi les « ambassadeurs de plage », un dispositif de sensibilisation de la Cdc Ile d'Oléron testé durant l'été (cf. Article du Littoral du 5 février 2021 sur la sensibilisation des pêcheurs par les ambassadeurs de plages), ou les maitres-nageurs sauveteurs. Ces quelques rencontres ont permis d'échanger sur différents enjeux de la pêche à pied : réglementation et aspects sanitaires en priorité.

Par ailleurs, en 2021, le CPIE MO a participé à la création des formations FOAD « Biodivissimo », développées par le GRAINE Nouvelle Aquitaine (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement). Ces formations « hybrides » s'adresseront notamment aux professionnels de l'éducation à l'environnement et du nautisme, au personnel des offices de tourisme et traiteront, entre autres, de sujets en liens avec la pêche à pied, la préservation des ressources et la sensibilisation des usagers.

Stands évènementiels

Les évènements culturels en lien avec la mer ou la nature en général sont également l'occasion pour les différentes structures évoquées, de diffuser des outils de mesure et des informations concernant la pêche à pied (conseils pratiques et informations réglementaires) à un large public, parfois non familier de cette pratique.

Depuis 2020, le contexte sanitaire a perturbé l'organisation des évènements culturels et limité les possibilités de rassemblements. Néanmoins, quelques structures ont pu proposer des stands grâce à des protocoles adaptés.

*Stands d'information et de sensibilisation :
Camping des Beaupins et Tour de Voile 17 (été 2021 – CPIE MO)*



Diffusion d'outils et
transmission
d'information lors
d'évènements culturels



La sensibilisation des publics scolaires et touristiques

Plusieurs structures ont participé à la sensibilisation du grand-public et des scolaires, à différents niveaux sur les thématiques de pêche à pied et du littoral en général. Des animations « nature » ont été proposées par le PNM (cf. Agenda 2021 des animations du PNM). Ces animations gratuites sur la biodiversité des milieux marins et littoraux participent à l'objectif d'un tourisme plus vertueux. D'autres structures non citées précédemment, telles qu'Environat et le CPIE Médoc, ont participé à la réalisation de ces animations, concourant ainsi à la sensibilisation des usagers à la biodiversité du littoral sur ces territoires.

L'action auprès du public scolaire semble également primordiale. Quelques années en arrière et certainement encore aujourd'hui, un rapide sondage des classes du littoral charentais permettrait d'observer les lacunes en termes de connaissances sur les milieux côtiers. Lorsque cela a pu être évalué, en débuts de projet d'Aire Marine Educative (AME) par exemple, on se rend compte qu'en moyenne, trois élèves seulement par classe sont familiers avec le milieu marin proche, y vont pour pêcher ou s'y promener pour découvrir le milieu. Fort heureusement, le réseau de structures citées précédemment agit en conséquence afin d'améliorer la connaissance et les pratiques de ces différents publics. Elles peuvent également s'appuyer sur le dispositif des Aires Marines Éducatives* qui connaît une réelle montée en puissance à l'échelle locale comme nationale.

De la même manière, le contexte sanitaire a largement perturbé l'organisation de ces animations et la chronologie des projets d'AME. Des protocoles adaptés ont dû être mis en place pour en réaliser le maximum d'actions.

** Le succès du dispositif des Aires marines éducatives (AME) se confirme d'année en année. Avec 2 AME en 2017, le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis compte désormais 25 AME, soit 40 classes et plus de 1 000 élèves impliqués. Avec leur enseignant et le référent issu d'une association d'éducation à l'environnement ou d'une collectivité, les élèves gèrent leur petite zone maritime littorale comme le fait le Parc à son échelle. Durant des séances en classe et sur l'estran, les élèves découvrent la biodiversité marine et les problématiques liées à sa préservation. Ils vont également à la rencontre des acteurs et usagers maritimes pour découvrir leur métier ou leur loisir et les sensibiliser à la nécessité de respecter le milieu marin.*

Sensibilisation du
public scolaire et du grand
public aux bonnes
pratiques de pêche à
pied de loisir

Voici quelques exemples d'animations organisées et projets d'AME en cours en 2021 :



Structure d'animation	Animations grand-public et scolaires
Ecomusée Port de Barques	<p>Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral entre mai et octobre (cf. programme d'animations PNM) et 2 animations au cours de la Fête de la Nature (une découverte sur l'estran et un stand à l'espace nature de Rochefort).</p>
CPIE Marennes-Oléron	<p>Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral entre juin et décembre (cf. programme d'animations PNM). Plusieurs sorties découvertes organisées en partenariat avec des structures locales ou d'autres régions (ex : Maison de quartier de Pantin, Centre social de Limoges).</p> <p>Scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Lycée de la Mer de Bourcefranc et deux BTS (Loudeac et Neuvic) ont participé à des séances de découverte du littoral - 1 classe de Licence de l'Université de La Rochelle (LP AQUAREL) a bénéficié d'un cours en sortie terrain sur l'estran - Référents de 16 AME : 14 sur l'île d'Oléron, une à Royan et une à la Tremblade (collège) <p>Professionnels : Formation des agents du service des Espaces Naturels de l'île d'Oléron autour des pratiques de pêche à pied.</p>
E.C.O.L.E de la Mer	<p>Grand public : Nombreuses animations ludiques et scientifiques pour découvrir l'estran, sa biodiversité et les enjeux associés sont proposées toute l'année. Participation aux animations PNM en 2021. (cf. programme d'animations PNM)</p> <p>Scolaires : Nombreuses animations pour les classes de l'agglomération Rochelaise et structure référente de 5 AME.</p>
Communauté de communes de l'île de Ré	<p>Grand public : 6 animations sur la biodiversité de l'estran et du littoral en juillet et août sur les communes de Loix, Sainte Marie de Ré, Ars en Ré, La Flotte en Ré et Saint Clément des baleines/</p> <p>Scolaires : 2 animations hors AME (classe de maternelle de Loix en mai et ALSH du Bois Plage en août) et structure référente d'une AME (école publique élémentaire de La Flotte en Ré)</p>
GAE	<p>Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral (cf. programme d'animations PNM)</p>

TABEAU 2 : SYNTHÈSE DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES SUR LA BIODIVERSITÉ DE L'ESTRAN & PÊCHE À PIED EN 2021



Découverte de la biodiversité de l'estran pour les AME de Royan, 2021

Sensibilisation
du public scolaire à la
biodiversité de l'estran
via le réseau des
Aires Marines Educatives

Médias et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux, médias locaux et nationaux sont des alliés de taille en matière de sensibilisation. Bons conseils, avis de présence de médiateurs de l'éstran sur les sites ou de contrôles des autorités, sont devenus courants à l'approche des grandes marées. Dans la presse écrite, comme d'autres médias, les articles ou reportages ont l'intérêt de rappeler les réglementations locales en vigueur, les consignes de sécurité à respecter et quelques autres conseils pratiques. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du PNM et des structures mobilisant des médiateurs au cours des marées. En plus d'offrir une visibilité à ces structures, la presse permet de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés sur le terrain. D'autres pratiquants, usagers de l'éstran, ou de simples lecteurs, auditeurs et téléspectateurs peuvent ainsi se rendre compte de l'intérêt de limiter l'impact de nos pratiques de pêche sur les ressources de l'éstran. D'expérience, nous savons qu'un bon reportage concernant la pêche à pied et les pratiques durables, diffusé aux heures de grande écoute a autant, voire plus, d'impact qu'une action de sensibilisation sur le terrain. En 2021 par exemple, un reportage concernant la pêche à la crevette a été diffusé sur TF1 le 25 août. Quelques extraits d'articles et de reportages sont à retrouver en annexes du présent rapport.

Il est utile que ces médias s'appuient sur nos structures car leur première approche consiste parfois à inviter leurs lecteurs à pratiquer la pêche à pied (cas typique des reportages lors des grandes marées) ; notre accompagnement permet d'aborder l'angle du respect des milieux et des ressources. Dans ce même registre, les médias peuvent aider au développement de sorties de découverte des richesses vivantes des estrans et ainsi éviter d'aborder la récolte de coquillages et crustacés comme but unique ou principal.

Les structures évoquées précédemment informent également les usagers, via leur page Facebook, des actions de sensibilisation menées et des bons conseils de pêche à pied à respecter. Enfin, une

Diffusion d'information
via les médias et les
réseaux sociaux

veille réglementaire active et les publications fréquentes sur la page Facebook du Réseau Littorea sont une aide précieuse pour la sensibilisation.

Ces supports sont notamment utiles pour porter à connaissance la réglementation et les fermetures temporaires liées à des contaminations par exemple. Les articles sur ce sujet sont généralement fortement consultés et partagés. Des « pics de fréquentation » des pages Internet apportant ces informations sont d'ailleurs constatés lors des grandes marées et lors des mises à jour.


 **CPIE Marennes-Oléron** 26 mai

[Période de grandes marées : quelques rappels pour une pêche durable et respectueuse !]

En cette période de grandes marées, n'hésitez pas à consulter notre site internet pour prendre connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques de pêche à pied avant de partir sur l'estran !

Des réglettes de mesure et des dépliants d'informations sont également disponibles en office de tourisme.



 **CPIE Marennes-Oléron** 5 juil.

[Info Pêche à pied : réouverture sur le secteur 17-45 "Vert Bois - La Giraudière"]

Considérant que les résultats des deux analyses effectuées dans le cadre du réseau de surveillance REPHYTOX sur des tellines prélevées les 21/06/2021 et 28/06/2021 confirment l'absence de toxicité des tellines par la présence de toxines lipophiles à un taux inférieur au seuil sanitaire réglementaire et l'absence de flore toxique Dinophysis, la pêche maritime professionnelle et de loisir, le ramassage, le transfert, l'expédition et la commercialisation des coquillages bivalves en provenance de la zone 17.45 « Vert Bois – La Giraudière » sont autorisés à compter du 01 juillet 2021.

Plus d'informations sur la page "Réglementation" de notre site internet :

Extraits de publications Facebook de 2021 concernant la pêche à pied et les bonnes pratiques (CPIE Marennes-Oléron et ECOLE de la Mer)

Vieille réglementaire via les réseaux sociaux

6. DISCUSSION DES RESULTATS

Considérant les observations faites sur les pratiques des pêcheurs à pied (respect des réglementations, utilisation des outils de mesure et évolutions des comportements selon différents facteurs), quelques analyses peuvent être apportées pour mettre en perspective les résultats.

Premièrement, l'utilisation d'un outil de mesure chez les pêcheurs semble être de plus en plus courante. Malgré des échantillons de pêcheurs différents, les campagnes de sensibilisation depuis 2017 montrent une augmentation de la part des pêcheurs utilisant un outil de mesure : 26 % en 2021 contre 15 % en 2017. Cette proportion qui augmente est certainement en lien avec l'effort de distribution des réglettes au cours des actions de sensibilisation ou par les structures partenaires (offices de tourisme, campings, coopératives maritimes, etc.). En effet, quatre outils de mesure utilisés sur cinq sont des réglettes, telles que celles éditées par le PNM. Une utilisation plus répandue des outils de mesure peut-être aussi le fait d'une conscientisation plus importante des usagers sur le respect des ressources. Pour certains pêcheurs, l'outil peut également être un « symbole d'exemplarité » dans la pratique, pour eux-mêmes et parfois pour les pêcheurs voisins qui peuvent voir l'outil. Enfin, l'expérience de terrain montre que les pêcheurs (souvent les plus néophytes, mais pas uniquement) sont très demandeurs de l'outil. Certains n'hésitent pas à aller directement au-devant des médiateurs pour en récupérer.

Quant à la conformité des outils utilisés, 17 % d'entre eux n'étaient pas réglementaires en 2021. Bien souvent, c'est parce qu'ils ont été distribués ou achetés avant les changements réglementaires de 2018. Néanmoins, cette évolution ayant conduit à la diminution de certaines mailles réglementaires (2,7 cm pour les coques et 3,5 cm pour les palourdes japonaises), les outils « non-actualisés » restent malgré tout des outils adaptés à un objectif de préservation de la ressource (les mailles fixées avant 2018 se révélaient en effet plus favorables au maintien des gisements : 3 cm pour les coques et 4 cm pour les palourdes japonaises).

**Augmentation de la
part des pêcheurs utilisant
un outil de mesure
lors des sorties de pêche sur
l'estran**

Pour la troisième année consécutive, c'est l'outil de bancarisation des données BD ESTAMP (développé et administré par l'OFB, pour bancariser, sécuriser et diffuser des données écologiques et d'usage sur l'estran) qui a été utilisé pour la valorisation des résultats de sensibilisation. Cet outil permet l'exploitation des données recueillies selon un protocole standardisé. Il permet de dégager des tendances globales à l'échelle du PNM ou de se focaliser sur un territoire, voire des espèces en particulier. C'est ce qui permet d'avoir une connaissance plus précise du respect de la réglementation en fonction des types de pêche et des espèces pêchées.

Sur l'ensemble du Parc naturel marin

En 2021, l'analyse des paniers (conformité de la maille et des quantités autorisées) a révélé que 65 % d'entre eux étaient bien conformes (à plus de 90%) sur la maille. Les paniers les moins conformes représentent 12 % de l'ensemble, soit plus d'un panier sur 10. Cette proportion est malheureusement en augmentation par rapport à 2020. Pour le respect des quantités autorisées, les résultats indiquent un fort taux de conformité : 93 % pour toutes les espèces confondues. Ces résultats paraissent plutôt satisfaisants à l'échelle d'un territoire aussi étendu, ainsi qu'au regard de la diversité des pratiques et espèces pêchées. En 2021, plus d'un tiers des pêcheurs ne respecte pas encore au mieux les mailles réglementaires, ce qui indique une diversité de profils importante et ainsi, le besoin de maintenir des actions de sensibilisation chaque année. Cet indicateur peut servir à comparer de grands territoires et analyser leurs progrès.

Pêche à pied de loisir dans le Parc Naturel Marin :

1 panier sur 10 non conforme

Pour la pêche aux palourdes



En 2021, l'analyse de conformité sur la maille, rapportée à tous les sites où des palourdes ont été prélevées (en priorité parmi d'autres espèces), révèle un résultat moyen. En effet, 56 % des paniers étaient conformes à plus de 90%. Le quota est mieux respecté avec 93 % de conformité sur les paniers observés. En 2021, le respect de la maille semble relativement homogène d'un site à l'autre.

Dans l'ensemble, la qualité des récoltes pour la palourde semble s'améliorer depuis 2017. Les sites où la réglementation est moins bien respectée sont bien identifiés et devront faire l'objet d'un travail de sensibilisation supplémentaire en 2022 pour réduire la part des paniers les moins conformes. Aussi de nombreux comptages pour estimer la fréquentation annuelle de ces sites, ainsi que des enquêtes auprès des pêcheurs de loisir pour connaître leurs prélèvements, sont à prévoir. À cette occasion, réglettes et messages de sensibilisation seront diffusés.

Cette conformité encore trop faible peut s'expliquer par la difficulté d'accès aux meilleures parties des gisements (souvent situées en milieu ou bas d'estran) nécessitant souvent un effort important pour les pêcheurs. Or, la partie supérieure de l'estran abrite généralement les plus petites palourdes. C'est certainement cette part de pêcheurs qui explique la proportion notable des paniers les moins conformes. Le maintien des marées de sensibilisation en 2022 permettra de diffuser un message sur l'importance de privilégier la pêche plus bas sur l'estran, afin de cibler davantage les grosses prises et de préserver les individus juvéniles.

*Panier de palourdes avec réglette de mesure.
Source : Vivant le média.*



Les palourdes sont souvent
surpêchées bien que la
maille soit assez bien
respectée :

*Beaucoup de belles palourdes...
oui mais demain ?*

Pour la pêche aux étrilles et aux huîtres



Depuis 2017, les résultats de conformité des paniers sont très bons pour ces deux espèces : 75 % des paniers d'étrilles étaient maillés en 2021 et 86 % des paniers d'huîtres. Relativement abondantes et faciles d'accès selon les sites, ces espèces font l'objet d'un bon respect des mailles et des quantités autorisées (pour l'huître en particulier) depuis plusieurs années. Les pêcheurs ont tendance à ne récolter que les plus gros individus. Toutefois, c'est bien pour ces espèces que des pratiques dégradantes, pour le milieu et ses ressources, sont parfois constatées : renversement des rochers, capture des individus mous (vides de chair) ou femelles « grainées » ... De ce fait, la présence de médiateurs sur l'estran afin d'encourager le respect des bonnes pratiques est encore nécessaire. Du bon comportement de ces pêcheurs, en particulier pour les étrilles et autres crabes (tourteaux, crabes de rocher), dépend la qualité du milieu et le renouvellement des espèces, y compris celles qui ne sont pas ciblées par les pêcheurs à pied. Le rapport de l'Homme à son milieu reste un sujet d'amélioration.

Bon respect des mailles
chez les **étrilles** et les
huîtres



Les effets mesurables de la sensibilisation

La comparaison de conformité sur la maille des espèces pêchées dans les paniers, entre les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure ou étant déjà sensibilisés, **permet de déduire l'efficacité des actions de sensibilisation**. L'écart pour les paniers les plus conformes, entre pêcheurs utilisant un outil ou étant déjà sensibilisés et les autres, varie de **+ 21 à + 22 % en 2021**. Ces variations sont supérieures à 2020. En revanche la part totale des pêcheurs respectant mieux les réglementations baisse, démontrant ainsi un réel impact positif des messages de sensibilisation et de la distribution d'outils de mesure.

Dernièrement, cette campagne aura encore confirmé les résultats relatifs à la perception de ce type d'action à l'échelle locale comme nationale. Les expériences menées depuis le projet LIFE+ montrent que la sensibilisation et les enquêtes *in-situ*, bien qu'intrusives dans la pratique, sont efficaces et appréciées, voire réclamées, par les pêcheurs à pied. Nombreux sont les pêcheurs à gratifier les médiateurs d'encouragements sur les actions menées sur l'estran, surtout lorsqu'eux même perçoivent les améliorations des pratiques et la qualité des ressources. En 2021, le contexte particulier lié à la crise sanitaire n'a pas entaché l'accueil réservé aux médiateurs de l'estran.

L'expérience montre également que l'efficacité n'est réelle que lorsque ces actions sont multiples (sensibilisation directe/ indirecte, formations, panneaux, presse, etc.) et inscrites dans une démarche de renouvellement à long terme. L'important turnover des pratiquants sur les sites du PNM implique que les structures soient mobilisées fréquemment et sur plusieurs sites à la fois (Brulé-Josso, 2017).

Les outils distribués et les messages diffusés lors des actions de sensibilisation contribuent à l'amélioration des bonnes pratiques de pêche à pied de loisir pour une préservation de la ressource et du milieu.

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Maintenue malgré le contexte sanitaire, la campagne de sensibilisation menée au sein du PNM EGMP en 2021 poursuit l'ambition d'une action pédagogique déployée à l'ensemble du territoire. Si de nouveaux sites ont pu faire l'objet d'actions ponctuelles, la poursuite de la sensibilisation sur les sites pilotes du projet LIFE+ a permis d'étudier l'évolution des pratiques. Grâce à l'important soutien du PNM et aux efforts de toutes les structures impliquées dans la sensibilisation directe ou indirecte, ainsi qu'aux médias, plusieurs milliers de personnes ont pu être sensibilisées aux pratiques durables de pêche à pied. **L'action conjointe de tous ces acteurs conditionne l'amélioration des pratiques et ainsi l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNM.**

Cette action pédagogique de grande ampleur a également des vertus plus générales sur l'appropriation par un large public de raisonnements écologiques. Au fil des années, la proportion des pêcheurs à pied sensibilisés à une pratique durable et respectueuse augmentant (on peut considérer que pour leur part c'est acquis), il est toujours bénéfique d'aborder avec eux des aspects plus généraux mais cohérents : **la préservation de ce loisir** (liée bien sûr au milieu et à la ressource) dépend aussi de facteurs tels que la **qualité des eaux**, de **l'océan et des bassins-versants**, du **dérèglement climatique**, donc des modèles économiques sur lesquels chacun doit prendre conscience de sa capacité à influencer, au-delà de la partie de pêche.

L'efficacité des actions repose également sur l'expérience et la structuration en réseau des associations locales investies sur cette problématique depuis plusieurs années. Ces dernières bénéficient du soutien méthodologique et technique du Réseau Littorea, co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et par l'association VivArmor Nature. L'expérience ainsi capitalisée est tout à fait conséquente.

Au regard des résultats de la campagne 2021, 3 points cruciaux sont à retenir

1. La précision et la quantité des données récoltées lors de ces campagnes sont importantes, ce qui permet de voir évoluer les indicateurs relativement finement.
2. La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et de leur facilité d'accès (surtout pour les huîtres et les étrilles). Dans l'ensemble, les résultats montrent que l'amélioration des pratiques est une tendance continue depuis 2006 et en particulier ces dernières années, avec néanmoins un effort à maintenir, notamment sur certains sites à palourdes où la quantité réglementaire n'est pas toujours respectée dans les paniers.
3. Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquants influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est en moyenne nettement plus respectueux de la réglementation en vigueur.

Perspectives

La réalisation des cinq dernières campagnes de sensibilisation (2017 à 2021) et quelques événements plus récents ont soulevé plusieurs réflexions visant à améliorer la poursuite des actions.

À propos de l'information diffusée aux pêcheurs à pied : l'affichage des interdictions temporaires ou permanentes pour la pêche de loisir est encore trop souvent négligé. C'était notamment le cas sur le site de Vert-Bois – La Giraudière (Ile d'Oléron) en 2021, où de nombreux pêcheurs ont été observés sur ces sites malgré les interdictions. La consommation des coquillages fouisseurs pêchés dans ces zones peut avoir des conséquences néfastes sur la santé. À l'avenir, une meilleure communication sur ces aspects sanitaires devra être mise en place, en concertation avec les municipalités concernées.

Si la « stratégie pêche à pied » envisagée par le PNM EGMP depuis 2018 n'a pas été élaborée en 2021, son soutien a permis de maintenir les actions de sensibilisation dans un contexte particulier. Il demeure que les bénéfices d'une stratégie pluriannuelle seraient multiples et partagés entre les structures. Ce serait l'assurance d'actions mieux préparées à l'avance (selon un protocole plus formel), d'un suivi plus représentatif et cohérent de la pratique, de résultats certainement plus probants et d'une sécurité financière pour les structures dont ces actions représentent une partie importante de l'activité.

Pour accompagner cette stratégie, le renouvellement d'une instance de concertation pour la pêche à pied de loisir serait nécessaire. Bien qu'utile, le Comité Départemental des Pêches Maritimes de Loisir de Charente-Maritime est considéré comme insuffisant pour traiter et gérer efficacement la problématique « pêche à pied ». Une nouvelle instance réunissant davantage d'associations, d'élus, d'universitaires et de gestionnaires (à l'image de celle formée au cours du projet LIFE+) serait idéale.

Concernant le suivi écologique des gisements de coques (Galon d'Or, Boyardville et Gatseau), il n'a pas été réalisé en 2020. Seulement quelques marées de sensibilisation y ont été menées en 2021, avec néanmoins une quantité de données ne permettant pas de produire des données statistiques solides, raison pour laquelle cette espèce ne fait pas l'objet d'une analyse dans ce rapport. Son maintien à plus long terme pose question, notamment en raison de son protocole. La difficulté d'interprétation des résultats recueillis ces six dernières années a souligné le besoin de le repenser. Des discussions entre le PNM, la structure opératrice (CPIE Marennes-Oléron) et la RNN de Saint-Brieuc (à l'origine du protocole et en charge de l'analyse des données) devront être menées pour améliorer la représentativité du suivi.

Enfin, quelques remarques ont été suggérées concernant la BD ESTAMP. Cet outil est utile pour recueillir et banqueriser les données de suivi de la pratique. Toutefois, son exploitation connaît quelques limites. La saisie des données est déjà très chronophage. Elle peut se terminer plusieurs mois après la fin de la campagne et n'est pas effectuée de la même manière selon les structures. Ces différences de traitements complexifient l'exploitation des résultats. Ensuite, l'exportation ne permet pas d'effectuer les analyses intuitivement. Le passage par un outil de gestion de base de données est indispensable pour mettre en ordre les données extraites. C'est là qu'apparaît le problème des différences dans la saisie des données. Enfin, si l'objectif à terme est que chaque structure s'oblige à l'alimenter, cette base doit sans doute évoluer vers plus de convivialité et mieux correspondre aux réalités de terrain. Ainsi, pour faciliter l'analyse et l'exploitation de la BD ESTAMP, un rappel des consignes appropriées pour son usage va être envisagé. Des modifications de la BD ESTAMP ont été entreprises par l'OFB, gestionnaire de l'outil et seront effectives courant 2022. Ces améliorations devront s'accompagner d'une concertation entre les structures usagères, afin d'assurer une homogénéité des données et de leur traitement. Par ailleurs, un outil d'analyse des données actuellement stockées dans la base, est en cours de développement dans le cadre du projet « OBADE » et devrait permettre à terme, de pouvoir faciliter l'analyse des données saisies.

Le Crabe de roche : toujours en recrudescence sur les estrans rocheux oléronais

Les marées de sensibilisation effectuées sur plusieurs estrans rocheux de l'île d'Oléron en 2020 ont révélé une certaine « recrudescence » du Crabe de roche, *Eriphia verrucosa*.

Les marées de 2021 confirment ce constat. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par l'ensablement des estrans rocheux. En effet le Crabe de roche affectionne particulièrement les zones de roches sur substrat sableux.



Souvent observé dans les paniers des pêcheurs à pied, pourtant à la recherche d'étrilles, ce crabe n'est pas une espèce réglementée en Charente-Maritime : il n'y a ni taille réglementaire, ni quota.

Aujourd'hui, comme il devient très courant d'en trouver sur les estrans rocheux de l'ouest et du nord de l'île d'Oléron, les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à les capturer. Cela peut poser plusieurs problèmes et soulève quelques enjeux : d'abord parce qu'ils vivent souvent dans les massifs d'hermelles et que leur capture conduit parfois à la destruction de ces habitats naturels sensibles ; ensuite parce que ce sont des crabes puissants dont la capture par un pêcheur non initié peut s'avérer dangereuse ; enfin parce qu'aucune réglementation ne le concerne pour assurer sa préservation.

Face à ces observations, le CPIE Marennes-Oléron a conduit une étude spécifique sur l'espèce en 2020 afin de mieux connaître sa répartition et sa biologie. Cette étude, qui a été publiée en 2021, pose les fondements d'une future réglementation.

La recrudescence du Crabe de roche *(Eriphia verrucosa)*



ANNEXE 1 : Détail des sites retenus pour les actions de sensibilisation

Secteur « Pays Marennes-Oléron » (CPIE Marennes-Oléron)

17 sites ont fait l'objet de 52 marées de sensibilisation en 2020 :

- **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage) :**
Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques
Estran sablo-vaseux
Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchylicoles et quelques stations de zostères.
- **Boyardville (Commune de Saint-Georges d'Oléron) :**
Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : coques, couteaux, vers
Estran sablo-vaseux
Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques convoité.
- **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, gisement de coques convoité.
- **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, herbiers à zostères naines.

○ **Ors/Nord du pont (Commune de Le Château d'Oléron) :**

Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude CPIE Marennes-Oléron)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité

d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.

○ **Estrans rocheux de l'île d'Oléron (Chassiron Nord, Perré d'Antiochat, Les Boulassiers, Les Huttes, La Cotinière, l'Ecuissière et Chaucre) - (Communes de Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains et Saint-Georges d'Oléron)**

Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude CPIE Marennes-Oléron)

Profils de pêcheurs et ressources pêchées :

▪ Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat, les Boulassiers (la Brée), Chassiron Nord

Fréquentation très touristique, tous profils de pêcheurs et types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).

▪ Zone nord-ouest : Les Huttes, Chaucre

Fréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille, aux araignées, aux crevettes et oursins

▪ Zone ouest : la Cotinière et l'Ecuissière

Fréquentation très touristique et par des locaux, tous types de pêche (dont oursins et crabes de rochers) mais pêche à l'étrille peu représentée. Beaucoup de pêche « découverte ».

Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

4 sites ont fait l'objet de 20 marées de sensibilisation en 2021 :

- **Besselue/Sud Minimés (Commune de La Rochelle) :**
Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles
Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimés)
Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.
- **Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :**
Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes
Estran rocheux avec rivages marins vaseux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Châtelailon (zone interdite) :**
Fréquentation : : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pas pour estimer la fréquentation annuelle*
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes.
Estran vaseux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.
- **Lauzière/ Digolet (Commune de Nieul sur Mer) :**
Fréquentation : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pas pour estimer la fréquentation annuelle*
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, bigorneaux, patelles
Estran vaseux avec platier rocheux et cuvettes rocheuses intertidales
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

4 sites ont fait l'objet de 12 marées de sensibilisation en 2021 :

- **Ile Madame/Les Palles/ Passe aux filles (Commune de Port des Barques) :**
Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles
Estran rocheux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**
Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés.
- **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

29 sites ayant fait l'objet de 90 marées de sensibilisation en 2021 :

○ **Ars-en-Ré**

Beauregard : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Chanchardon : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Ferbouillant : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Grand Garçon : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Martray : Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, crevettes / Estran sableux et rocheux / Particularités concessions conchyliques et écluses à poissons

○ **La Couarde**

Boutillon : Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchyliques

Moulinatte Bournonville : Espèces pêchées : palourdes / Estran vaseux

Peux Ragot : estran sableux

○ **La Flotte en Ré**

L'Arnérault : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

○ **Les Portes en Ré**

Anse du Fourneau : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Digue de la Patache : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Gros Jonc LP : estran sableux et rocheux

○ **Loix**

Digue du Grouin : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Le Peulx : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Préau LX : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Pierre Blanche : *absence d'informations sur le site*

Tonille : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Rivedoux**
Chauveau : Espèces pêchées : huîtres, palourdes, couteaux, crabes / Estran sableux et platier rocheux / Particularités : gisement classé et balisé de Chauveau n'autorisant la pêche à pied de loisir des huîtres que du 1er février au 15 mai
- **Saint-Clément des Baleines**
Canot de Sauvetage : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux
Moufette : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux
- **Saint-Martin-en-Ré**
La Cible : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux
La Clavette : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux / Particularités : concessions conchyliques
Le Préau FT : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux
Le Vert Clos : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux
- **Sainte-Marie**
Anse Notre Dame : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux
Les Ensemberts : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux
Les Grenettes : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux
Montamer : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

NB : nombreux sont les sites de pêche à pied où la proximité de concessions ostréicoles, d'écluses à poissons et de zones protégées (exemple du Fier d'Ars incluant la Réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges) peut engendrer des pratiques délictueuses. Certaines pratiques récurrentes de braconnage sont spécifiquement ciblées par l'action.

ANNEXE 2 : Articles de presse sur les actions de sensibilisation 2021



Le journal des propriétaires de l'île d'Oléron

« *Ils protègent la
biodiversité* »

Le Journal de l'île d'Oléron,
Novembre-Décembre 2021



Charlie Hebdo – Parution du 4 août 2021

<https://charliehebdo.fr/2021/08/ecologie/belle-plage-vie-sauvage-pullule/>

« Iodde propose des sorties littorales pour sensibiliser les gens à la protection de l'estran, favoriser la pérennité de la pêche à pied de loisir (...) »

Charlie Hebdo,
4 août 2021

Pêche à pied de loisir :

<http://www.pecheapied-loisir.fr/reportage-oleron/>

Vivant :

<https://vivant-le-media.fr/iodde-sensibilisation-peche-a-pied/>

Sud-Ouest :

<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/saint-denis-d-oleron/saint-denis-d-oleron-pour-pratiquer-une-peche-a-pied-intelligente-4683072.php>

RÉFÉRENCES

- Coz R., Dumas C., Jeanjean M., Lowenstein A., Olivier S., Privat A. 2017. Rapport final de diagnostic LIFE pêche à pied de loisir « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir ». Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Agence Française pour la Biodiversité – CPIE Marennes-Oléron – LIFE PAPT, Brest, France.
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2020. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2020
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2019. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2019
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2018. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2018
- Olivier Sarah, 2017. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2017

CRÉDITS PHOTOS

CPIE Marennes-Oléron, ECOLE de la Mer

REFERENCE DU DOCUMENT

Olivier Sarah, Ropers Nathan & Bergossi Perrine, 2021. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2021.

CONTACTS



MARENNES-OLÉRON

Réseau Littorea : www.pecheapied-loisir.fr

Sarah OLIVIER, Nathan ROPERS & Perrine BERGOSSI

Chargés de mission

s.olivier@iodde.org ; nathan.ropers@iodde.org ; perrine.bergossi@iodde.org

Association IODDE

111 route du Douhet

17 840 La-Brée-les-Bains

05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarennesoleron>